

LE PROGRES DU GOLFE

Rimouski, vendredi le 5 août 1938

Publié par la Cie du "Progrès du Golfe"

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Imprimé par l'Imprimerie Gilbert, Limitée

UNE SUGGESTION

Encore que le projet présente beaucoup de difficultés, nous serions heureux d'apprendre qu'un organisme quelconque, disons en l'occurrence la Commission de Géographie du Canada, ou mieux encore celle de Québec, va entreprendre l'œuvre gigantesque de corriger le dictionnaire topographique des lacs et des rivières de la province de Québec. Cet utile catalogue de nos principaux accidents géographiques a été publié en 1914 et réédité en 1925, mais avec assez peu de modifications.

Depuis 1914, les arpenteurs et les explorateurs de la province n'ont pas perdu leur temps. Ils ont enregistré au Cadastre de grandes étendues de terrain. Des territoires nouveaux parsemés de lacs et sillonnés de rivières ont été « chaînés » et nombreux sont les lacs et les cours d'eau auxquels il faut maintenant donner des noms.

De plus, la Commission aurait de nombreuses corrections à faire : supprimer certains noms baroques qui subsistent encore et surtout éliminer la répétition trop fréquente de nombreux noms de rivières et de lacs qui sont non seulement répétés à l'infini mais qui, en définitive, ne veulent rien dire.

Ainsi, sait-on combien l'on compte, dans la province de Québec, de rivières qui portent le qualificatif de « blanche » ? Exactement trente-sept. Trente-sept Rivières Blanches ! Nous avons vingt-trois Rivières Noires. Et, naturellement, toutes ces rivières ne sont pas plus blanches ni plus noires les unes que les autres.

A peu près toutes nos rivières foisonnent de truites de même que nos lacs ; mais est-il nécessaire que nous comptions dans notre territoire québécois au moins cinquante lacs et rivières qui portent le nom de « à la truite » ? La Rivière-à-la-Truite par ici et le Lac-à-la-Truite par là !

Que de lacs et de rivières « des lacs » nous comptons également ! Puis, il y a bien une dizaine de lacs et de rivières « au brochet », « au Castor ». Et les lacs et rivières « clairs » et « claires » donc ! On les compte par douzaines, comme les « rivières croches », les rivières et les lacs des « Roches » et des « Rochers ». C'est comme le mot « Brûlé » que l'on a accolé à tout. Les « Lacs Longs » sont innombrables.

Nous ne voulons pas parler des noms baroques, longs comme des jours de pluie, des noms de places que nous demandons à la Commission de vouloir bien modifier le jour où elle publiera un dictionnaire des noms géographiques autres que ceux des lacs et des rivières.

Nous avons tout le respect nécessaire pour certains noms de caractère religieux, mais, mon Dieu, serions-nous moins catholiques si nous allions quelque peu modifier ce nom d'un endroit du comté de Papineau : « Cœur-Très-Pur-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie-de-Plaisance » ?

Quel est l'étranger qui n'aurait pas envie de rire si on lui proposait une petite excursion à « Saint-Stanislas-de-la-Rivière-des-Envies », qui est dans le comté de Champlain ?

Il hésiterait de se rendre à « Saint-Médor-de-la-Station-du-Coteau », dans le comté de Soulanges, comme il ne se rendrait pas de gaieté de cœur à « Sainte-Suzanne-de-Bourdarie-Léon ».

Enfin, pour terminer, car il y en aurait comme cela pour longtemps à citer, pourquoi imposer aux gens de courte haleine — pardon pour les rimes : « Sainte-Marie-Madeleine-du-Cap-de-la-Madeleine » ?

Comme on le voit, la Commission de Géographie du Canada ou de Québec aurait devant elle un vaste champ à défricher. Ces organismes font du bon travail et nous ne doutons pas qu'ils en viendront à puiser copieusement dans notre histoire pour choisir de beaux noms historiques qui remplaceraient les vocables hirsutes de cette rigolote litanie que nous venons de citer.

LA PRESSE HEBDOMADAIRE

La Presse hebdomadaire canadienne de langue française tient, cette année, son congrès dans la contrée du Bas St-Laurent, à Rivière-du-Loup. Ce congrès s'y ouvrira ce soir (vendredi) pour se continuer les deux jours suivants. La dernière journée (dimanche) sera toutefois consacrée par les congressistes à une visite de Rimouski, où ils seront l'objet d'une cordiale réception... en trois actes : d'abord à l'Hôtel du Rocher-Blanc, audition spéciale irradiée en leur honneur au poste CJBR à 2h.30 p.m., puis promenade sur le fleuve à bord du « Jean-Brillant », mis gracieusement à leur disposition par le président de la Cie de Transport du Bas St-Laurent, M. J.-A. Brillant. En sa double qualité de président de la Chambre de Commerce de Rimouski et de la Cie du Progrès du Golfe, M. Brillant a bien voulu accepter de présider le déjeuner qui sera offert aux distingués visiteurs et à leurs compagnes, à l'Hôtel du Rocher-Blanc, par notre journal.

A cette occasion, notre excellent et fort sympathique confrère de Rivière-du-Loup, le « Saint-Laurent », qui, par l'entremise de Mme Morace Cimon et de Mlle Gilberte Paré, recevra les congressistes à une brillante soirée samedi soir, publie dans son numéro du 4 août que nous recevons ce matin, un intéressant premier Rivière-du-Loup qui sera bien à sa place dans la « une » de notre propre journal. Nous nous faisons donc un devoir de le reproduire intégralement :

LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Les journaux parisiens viennent de nous apprendre la constitution d'une association professionnelle groupant les principaux hebdomadaires de la capitale. Cette nouvelle société pourvoira à la défense des intérêts de ses membres, dont la liste est fort panachée, allant de Candide et de Gringoire au Canard enchaîné et à Vendredi, en passant par le vétérinaire du groupe, les Nouvelles Littéraires, et l'admirable Je Suis Partout, plus actif et plus vivant que jamais.

Les hebdomadaires de la province française sont groupés depuis longtemps. Alors que l'hebdomadaire parisien date de l'après-guerre, la plupart des hebdomadaires provinciaux sont de fort anciens journaux, solidement établis et pourvus d'une confortable clientèle.

Il est à noter en effet que le succès brillant de beaucoup de grands quotidiens de Paris n'a pas empêché les journaux hebdomadaires de province de tenir et même de progresser. — Tenir n'était pas si difficile après tout ; le journal local accomplit une mission qui ne peut être remplie par le grand quotidien parisien ou régional : c'est lui qui assume tout naturellement la défense des intérêts locaux, c'est lui encore qui reflète la vie de son milieu, et qui sert d'organe et de médium de publicité au commerce, à l'industrie et à l'agriculture de la région. — Il serait plus étonnant de constater que l'hebdomadaire provincial a progressé,

mais le fait est là. Alors que de grands journaux disparaissent, sont absorbés par des fusions devenues inévitables ou changent de main... et de programme, l'hebdomadaire agrandit son champ d'action et son influence. C'est le public provincial qui a compris les avantages uniques de « son » journal, et qui consacre par son affection et sa collaboration dans tous les domaines, spirituel et matériel, intellectuel et publicitaire, le mérite de la presse provinciale.

Cette revue rapide et générale de ce qui se passe en France — on pourrait reprendre la même étude pour la petite presse anglaise et américaine — suffit à indiquer l'intérêt du congrès de la presse hebdomadaire française de notre province, qui se tient annuellement ci et là, et dont la Rivière-du-Loup sera le théâtre ces jours prochains.

L'association des hebdomadaires du Québec est un organisme bien vivant et fort utile. Fondé depuis peu d'années, ce corps professionnel n'a pas visé seulement à assurer une coopération éditoriale entre les « petits » journaux ; il tend essentiellement à promouvoir le bien commun en se faisant le champion du régionalisme le plus bienfaisant. Grâce à l'intelligence du grand public, qui a compris la merveille l'importance de la presse régionale, l'hebdomadaire des centres secondaires québécois est devenu une force remarquable pour l'avancement général. Il est non seulement l'interprète de la popu-

BILLET

BRAVO, CJBR !

par NEMO.

A-t-on remarqué de quelle façon très sensible la Radio a développé, chez nous, le goût et les connaissances de la musique ? Autrefois, ou plutôt, naguère, notre répertoire était à la vérité fort rudimentaire, sinon à peu près nul. Ceux qui n'avaient jamais la chance ni les moyens d'aller au théâtre entendre des concerts, de l'opéra ou de l'opérette en restaient au modeste répertoire des chansons apprises dans la famille et transmises de génération en génération et, en fait de musique, ne connaissaient à peu près que celle qu'exécutait la jeune fille de la maison sur le piano, quand il y en avait un, et qui jouait surtout : « La Prière de la Vierge ». A la campagne, on se contentait des airs d'hymnes religieux sur l'harmonium. Car il fut un temps où les harmoniums foisonnaient dans nos campagnes. Des agents des grandes villes parcouraient les villages et vendaient, à termes faciles, des harmoniums comme on vend aujourd'hui des appareils récepteurs de Radio, des frigidaires ou des lavesuses électriques. Je ne crois pas exagérer en disant qu'au début du siècle rares étaient les maisons des villages de nos vieilles paroisses où il n'y avait pas un de ces instruments. Je me rappelle en avoir vu dans un très modeste « campe » de colon dans le nord-ouest du Lac Saint-Jean. La « musique », comme on disait, était près du petit poêle de tôle hollandais et on plaçait dessus les quelques ustensiles de cuisine de la famille.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Le radio a remplacé l'harmonium et même le piano, qui avait réussi à le détrôner. Je connais un modeste village du Saguenay où l'on compte 350 familles et où l'on a enregistré 300 appareils récepteurs de T. S. F.

On conçoit que le répertoire musical des familles dans ces conditions se soit considérablement enrichi. Aussi, entend-on dans les rues des gamins fredonner la « Traviata », les « Bateliers de la Volga » ou même le « Largo » de Hoendel, tout comme on fredonnait naguère « C'est la Belle Française » ou « Un Canadien Errant ».

Or, je suis heureux de constater que de tous les postes émetteurs québécois, celui de Rimouski, notre CJBR, encore que tout jeune, en même temps qu'il aura développé le goût de la musique, pourra se vanter de charmer à la journée, peut-on dire, les radiophiles de toute la vaste région du bas de Québec.

Je viens de traverser toute la région du Saguenay et j'ai constaté que, du matin jusqu'au soir, tous les appareils des Saguenayens sont branchés surtout sur CJBR. C'est le seul poste, à part ceux de Québec et de Montréal, qui fonctionnent toute la journée. Comme avec plaisir alors, dans les foyers saguenayens, dès que commence la journée, on entend la prière du matin, puis les divers programmes de musique, généralement bien choisis qu'on émet tout le jour : l'après-midi, annoncé par une fraîche voix de femme.

Qui plus est, en descendant ou en remontant le Saguenay, sur les bateaux de la Canada Steamship Line Co., c'est CJBR qui charme le voyage, à la fin monotone des milliers de touristes américains qui font le « Saguenay Trip ». On ne comprend pas toujours l'annonceur français mais on semble distinguer entre une romance de Tino Rossi et un roucoulement de Jean Sablon...

NEMO.

NAPLES AU BAISER DE FEU

La plus belle, la plus chaude soirée d'été, c'est hier que nous l'avons vécue. La chaleur était si grande que toute la population rimouskoise, peut-on dire, se tint au grand air sur les places publiques, les trottoirs, les plages, les verandas et les perrons, jusqu'à une heure fort tardive. Ce n'est que vers minuit que l'atmosphère se rafraîchit un peu.

Pendant ce temps, le théâtre Cartier n'en regorgeait pas moins de spectateurs et spectatrices, accourus de toutes parts pour entendre Tino Rossi dans « Naples au baiser de feu ». Le célèbre chanteur corse n'a évidemment rien perdu des séductions que sa voix charmeresse exerce sur les foules dans notre contrée comme partout ailleurs à travers le monde. Aux deux représentations, le Cartier a fait salle comble. « Naples au baiser de feu » est, du reste, un film pas du tout ennuyeux. Tino Rossi, qui en est la vedette, a pour partenaires d'excellents artistes comme Michel Simon, Mireille Balin, et Viviane Romance, cette « beauté du diable » qui fait tourner la tête au... fidèle fiancé et lui fait courir une aventure qu'il ne tarde pas à regretter.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce pour le 15 août, le mariage de Mlle Jeanne Parent, de Rimouski-Ouest, fille de Mme Gaudet, avec M. Adéodat De Champlain, de Ste-Luce, fils de M. Napoléon De Champlain. Pas de faire-part.

AU CARTIER

LES 8-9 AOÛT : Un film policier Maurice Lagrègne, Pierre Stephen, Jacques Varenne et Florelle dans
Un meurtre a été commis
Avec comédie.

LES 10-11 AOÛT : Une comédie musicale
Albert Préjean et Elvire Popesco dans
A Venise une nuit
Avec 9ème épisode de la série S.O.S. COST GUARD et sujet court

LES 12-13 AOÛT : Une magnifique comédie musicale
Alice Faye, Georges Murphy et Ken Murray dans
You're a sweetheart
Avec comédie.

RETOUR DE MGR COURCHESNE

Son Excellence Mgr Georges Courchesne est débarqué ce matin, à La Pointe-au-Père, après un court séjour en Europe. Le « Duchess of Bedford », de la ligne du Pacifique Canadien, à bord duquel Son Excellence a fait la traversée, est arrivé à La Pointe-au-Père à 8 h.

Mgr Courchesne était accompagné de M. l'abbé Armand Berube, étudiant au Collège Canadien à Rome, et fut reçu au quai par une foule nombreuse qui manifestait sa joie de revoir son premier pasteur. Etait ainsi à sa rencontre Mgr Alphonse D'Amours, Vicaire-Général, M. le chanoine Ed. Chénard, chancelier de l'Évêché, M. l'abbé Adolphe Tremblay, curé de la cathédrale, MM. les abbés Eug. Brière, Frs Rioux, Alp. Belzil, L. P. Chénard, aumônier des Ursulines, le Rév. Père Courtois, curé de La Pointe-au-Père, MM. les abbés Omer D'Amours, Ed. Lepage, Sal. Plourde, curé de St-Anaclet, Léon. Saindon, Cléophas Morin, M. l'Aumônier Bernier, des Soeurs de la Charité.

Un grand nombre d'enfants, garçons et filles, s'étaient portés à sa rencontre et criaient « Vive Monseigneur ». Mlle Colette D'Anteuil et la petite Monique Masson lui offrirent des fleurs et lui dirent que les petites filles guettaient son retour et ne l'avaient pas oublié dans leurs prières, et que toute la population est heureuse de le revoir.

En s'adressant aux enfants, Monseigneur l'évêque dit qu'il a fait un beau voyage, mais que ce qu'il trouve encore plus beau c'est son pays. Il a assisté, à Lourdes, à une grande manifestation en l'honneur de la Sainte Vierge. A ce grandiose témoignage de foi, il a remarqué des gens de tout âge mais surtout des enfants qui priaient avec ferveur pour implorer le Ciel de bénir la France. C'était à l'occasion du troisième centenaire de la consécration du royaume de France à la Ste-Vierge par Louis XIII. Monseigneur l'évêque revient de son voyage très encouragé et demande aux petits enfants de prier pour lui afin qu'il puisse continuer l'œuvre qu'il a commencée.

Son Excellence fit une courte visite au sanctuaire de la Pointe-au-Père et revient à l'évêché, escortée d'un grand nombre d'automobiles.

COUR D'ECHIQUIER

Un gros procès

Une cause très intéressante s'installe, cette semaine, au Palais de Justice de Rimouski, en Cour d'Echiquier, sous la présidence de l'honorable juge Angers. C'est la cause de Paradis et Farley vs le Roi.

Les demandeurs sont les entrepreneurs qui exécutent les travaux d'amélioration et de creusement du port de Rimouski, en 1937. Alléguant que la surface de roc qu'ils eurent à creuser pour l'exécution des travaux était beaucoup plus dure ou difficile de pénétration que le prévoyait leur contrat avec le Ministère des Travaux Publics, et que ce fait leur fit encourir des dépenses additionnelles imprévues, ils réclament du gouvernement fédéral une indemnité ou compensation, que celui-ci refuse de payer. D'où le procès qui se plaide depuis le commencement de la semaine devant la Cour d'Echiquier.

Les demandeurs sont représentés par Me Trudeau, avocat de Montréal, et Me Thomas Viens, C. R., de Westmount. Me Valmore Bienvenu, de Québec, et Me Amédée Caron, de Rimouski, occupent comme procureurs du gouvernement fédéral. A l'enquête qui se poursuit, la Cour a été occupée cette semaine par la preuve des demandeurs. Le défendeur fera entendre ses témoins la semaine prochaine. Parmi les principaux témoins, il y a M. L.-G. Trudeau, ingénieur en chef du Ministère des Travaux Publics à Québec, ancien ingénieur à Rimouski, et M. Bruno Grandmont, l'ingénieur en chef actuel du Ministère des Travaux Publics à Rimouski.

EN 8e PAGE

Un véhément article de la « Terre de Chez Nous » :
« MIEUX VAUT LA GRELE, LES SAUTERELLES, LES CHENILLES ».

LA BELLE AUBERGISTE

Légende

(Ecritte spécialement pour le « Progrès du Golfe »)

par Fulgence CHARPENTIER

« Numerous and dark are the traditions on Madame Petit ».

(Sir James LEMOINE, dans Chronicles of the St-Lawrence)

Près des rochers abrupts et des gorges profondes Dont l'écho s'harmonise avec la voix des ondes Qui vient mourir au pied des murailles à pic, S'adosse une des plus vieilles maisons du Bic. Le lierre orne son huis d'une dentelle verte. Sa porte sur la mer reste toujours ouverte. Vous n'avez qu'à frapper et l'on vous y reçoit. Et l'air qu'on y respire est le plus doux qui soit. Car dans l'encadrement fleuri de la fenêtre, Des que vous arrivez, vous voyez apparaître Un visage de femme au regard transparent Tel que jamais n'en vit naître le St-Laurent. D'elle émane ce charme auquel rien ne résiste. Et vous serez conquis par la belle aubergiste. Son sourire est si calme et si digne toujours Qu'il semble illuminer le roc des alentours. Comme si dans ce lieu d'aspect sauvage et sombre Ce rayon suffisait pour illuminer l'ombre.

Ils étaient, ce soir là, quatre ou cinq voyageurs Reunis près de l'âtre aux dansantes rouges. Tandis que le héros glapissait dans la brume, Et qu'un phare meuglait sur l'océan qui fume, Quand l'un d'eux, au courant des choses d'autrefois, Dit, avec un accent que trahissait sa voix, Craignant de réveiller, en rompant le silence, Tout un monde muet enseveli dans l'Anse : « Faut-il ajouter foi, Madame, à ces propos, « Qu'il eût même existé la Maison du Repos, « Une sorte de soi-disant hôtellerie « Où le passant perdait et la bourse et la vie ? « N'est-il pas vrai que dans cette ancre de malheur « Une mégère affreuse et laide à faire peur, « Sorte de Barbe-Bleue et de Fée Carabosse, « Avec l'instinct pervers d'une bête féroce, « Tuait les voyageurs qui, pour passer la nuit, « S'abritaient sous le toit de la veuve Petit ? »

L'oeil si rieur pourtant de la belle aubergiste S'embrunit aussitôt d'une lueur plus triste, Puis elle commença lentement son récit :

« Vous ne vous trompez pas, Monsieur, c'est bien ici. « Ces murs où les moments s'écoulaient comme un rêve, « Où la montagne naît, où l'océan s'achève, « Où l'arôme du large au parfum du jardin « S'entremêle, ces murs ont été le témoin « De crimes que, les nuits d'éclairs et de tonnerres, « Une femme ourdissait de ses mains sanguinaires. « Cette veuve Petit, de sinistre renom, « Avait perdu son fils, son fils et sa raison. « Folle de désespoir, de rancœur et de haine, « Elle se découvrit les griffes d'une hyène « Pour se venger sur tout être du sexe fort « Qui pouvait évoquer la mémoire du mort. « C'est ici même qu'elle établit son auberge, « Et chaque voyageur qui, le long de la berge, « Le soir venu, cherchait le gîte et le repas, « Entrait ici, mais, paraît-il, n'en sortait pas. « La rumeur a voulu que le cri des victimes « Hurlât, les nuits d'orage, aux pans roides des cimes, « Et que l'appel des morts, porté par le ressac, « Fut perceptible jusqu'au lointain Tadoussac. « Après du gouverneur on demanda sa tête, « Et la gendarmerie entreprit une enquête ; « Un agent en secret arriva de Québec, « Le lendemain, son corps flottait dans le varech.

« La frayeur que son nom provoquait était telle « Que le peuple en avait une frayeur mortelle, « Et quand ils parvenaient près de l'Anse-aux-Bouleaux, « L'écumé sur le mors, hennaient les chevaux.

« Mais, un beau jour, le ciel, sensible à la prière « Des gens, fléchit le cœur de la vieille sorcière. « Au milieu du brouillard, un navire étranger « S'était brisé sur un roc à peine immergé. « Alors qu'il s'engageait dans le goulet du havre, « Des passagers il ne restait que les cadavres « Que le flot déposa sur la grève, au matin. « Si, pourtant, une épave, un bercé de rotin, « Vint s'échouer sur le rivage, avec la brise, « Et dans ses langes frais, comme autrefois Moïse, « Une enfant souriait, échappée à la mort. « La veuve, en le voyant, eut voulu tout d'abord « Céder à son étrange et morbide caprice, « Mais devant cette fleur, sans soutien, sans nourrice, « Qui quêtait à la vie un peu de sa chaleur, « La mère qu'elle était sentit fondre son cœur, « Comme si l'humble appel de cet être sans arme « L'eût délivrée enfin d'un maléfique charme.

« La petite grandit, devint femme à son tour. « Avec elle au foyer désert entra l'amour. « La clameur qui, jadis, secouait la colline « Avait fait place à la chanson tendre et câline « Qui fuse au fond des bois dans l'air pur du printemps.

« La veuve s'éteignit le jour qu'elle eut cent ans. « L'orpheline fut seule à prier sur sa bière. « Malgré son passé lourd de crimes, la sorcière « Dans son âme ulcérée avait pu ressentir « Par l'amour d'un enfant l'ombre du repentir. « Dorénavant la paix habita la demeure.

« Si son noir souvenir quelquefois vous effleure « Quand la mer, près de l'Île-au-Massacre, mugit, « Priez pour le repos de la veuve Petit ».

Et la belle aubergiste aux yeux bleus d'asphodèle Poursuivit en jetant un regard rempli d'elle : « Et ce récit, Messieurs, mérite qu'on le croit. « Cette enfant échappée au naufrage, c'est moi ».

FULGENCE CHARPENTIER.
Ste-Luce-sur-mer, 2 août 1938.

La bénédiction du "MATANE"



De grandes manifestations religieuses et sociales à cette occasion, dimanche dernier, dans le port de Matane.

L'Eglise et l'Etat se sont unis de nouveau, dimanche, dans le port de Matane, pour assister à la bénédiction du nouveau navire à moteur Diesel-Sulzer, le « Matane » de la Cie de Transport du Bas St-Laurent, qui fera désormais le service entre la jolie ville dont il porte le nom et l'immense territoire de la côte nord.

La bénédiction du « Matane » a permis à de nombreuses personnalités d'évoquer en ce jour historique des souvenirs intéressants sur les débuts de la Cie de Transport du Bas St-Laurent et ses progrès depuis sa coopération avec la Clarke Steamship Company. Tous ont rendu hommage à ces deux compagnies qui ont donné au Bas St-Laurent des services de navigation qui font honneur à notre province.

A 2 heures 30, M. le chanoine Victor Côté, curé de Matane, revêtu de ses habits de prêtre, accompagné d'un nombreux clergé, en tête duquel on remarquait deux évêques, a béni le nouveau navire, après avoir adressé des prières, au ciel pour que le « Matane » vogue toujours heureusement sur la grande route du St-Laurent et soit un facteur de progrès économique pour les populations des deux rives de notre grand fleuve.

Dans l'assistance, aux premiers rangs de toute la population de Matane, on remarquait : Son Excellence Mgr F.-X. Ross, Evêque de Gaspé, Son Excellence Mgr Napoléon-A. LaBrie, Evêque de Limata et Vicaire Apostolique du Golfe St-Laurent, l'hon. M. Onésime Gagnon, ministre des Mines, de la Chasse et des Pêcheries dans le gouvernement Duplessis, l'hon. M. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture de la province, l'hon. M. Pierre-F. Casgrain, député fédéral de Charlevoix-Saguenay et président de la Chambre des Communes du Canada, l'hon. M. Paul Sauvé, président de l'Assemblée législative de Québec, M. A.-J. Lapointe, député fédéral de Matane, M. le Dr Arthur Leclerc, député provincial de Charlevoix-Saguenay, M. H.-D. Langlais, député provincial des Iles de la Madeleine, M. A. Dubé, député de Rimouski, M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la Province, M. le Dr Jean Grégoire, Sous-Ministre provincial de la Santé, etc.

La Cie de Transport du Bas St-Laurent était représentée par M. J.-A. Brillant, son président, et M. Arthur Desjardins, de Matane, un de ses directeurs.

M. Desmond-A. Clarke, président de la Clarke Steamship Company dont la coopération avec la Cie du Bas St-Laurent a si largement contribué aux progrès de cette dernière, représentait sa compagnie à la bénédiction. M. Clarke était accompagné de son fils, M. Brock Clarke.

Le « Matane » était décoré à profusion pour la circonstance. Le navire a fait l'admiration de toute l'assistance. Le colonel Raoul Fard, maire de Matane, a félicité le président Brillant et les directeurs de la Cie de Transport du Bas St-Laurent de la magnifique apparence de leur navire.

L'hélice du « Matane » est actionnée par un moteur Silzer développant 700 chevaux-vapeur à 340 tours par minute. Inutile d'être expert en moteur Diesel pour remarquer la simplicité frappante de ce moteur. Deux leviers suffisent pour effectuer toutes les manœuvres de démarrage et de changement de marche. Le moteur forme un bloc solide, dans lequel tous les organes, bien protégés, sont insérés de façon rigide. Suivant la tendance de plus en plus nette en ce qui concerne les moteurs marins, le Sulzer est du cycle à deux temps. La maison Sulzer fait d'ailleurs figure de pionniers pour le développement de moteurs à deux temps. En effet, dès 1906, Sulzer exhibait à l'Exposition universelle de Milan le premier Diesel réversible à deux temps. Le moteur du « Matane » est à pistons replongeurs, refroidis à l'eau. Ce type de moteur Sulzer a, dès sa mise en service il y a sept ans, rapidement gagné la faveur du public. Les représentants de Sulzer pour le Canada, MM. C.-O. Monat et Compagnie limitée, en

ont récemment installé dans le « North Gaspé », construit pour la Clarke Steamship Company par la Davie Shipbuilding de Lauzon, le « Kam », un remorqueur construit pour l'Abitibi Power and Paper Co. par la Canadian Vickers Ltd et divers autres navires en chantier. Ce type de moteur a acquis la faveur des compagnies de navigation qui maintiennent des services rapides sur la Manche, entre l'Angleterre et le continent. Une variante, plus poussée et spécialement adaptée par les marines militaires et la plupart des grandes puissances maritimes, pour certains bâtiments de guerre spéciaux.

La maison Sulzer et ses nombreux licenciés ont construit, jusqu'à ce jour, des moteurs Diesel qui totalisent plus de six millions de chevaux-vapeur. Cette année, les moteurs en construction ou en commande atteignent le chiffre record de plus d'un million de chevaux-vapeur. De nombreux vaisseaux, circulant sur les Grands Lacs et le St-Laurent, sont propulsés par des moteurs Sulzer, tels le « Chicago Tribune », le « Franquelin », de la Québec and Ontario Transportation Co., et les quatre nouveaux remorqueurs de l'Abitibi Power and Paper Co., construits l'un chez Canadian Vickers Ltd à Montréal et les autres aux Marins Industries de Sorel, dont M. Joseph-A. Simard est le président. C'est à ces derniers chantiers que le « Matane » a été construit lui-même.

On le voit, rien n'a été épargné pour faire du nouveau navire de la Cie de Transport du Bas St-Laurent un des plus solides de la grande route fluviale de notre province.

C'est du reste la politique de la Cie de Transport du Bas St-Laurent et celle de la Clarke Steamship Company. On sait que le président Desmond Clarke a réussi le premier à assurer à la côte nord et à toute la rive sud du bas du fleuve qui va jusqu'en Gaspésie des services de navigation de tout premier ordre. Le président Brillant a obtenu les mêmes résultats en faisant construire des bateaux solides et qui sont sous la direction de marins canadiens-français éprouvés, comme les membres des équipages des navires battant le pavillon Clarke.

Immédiatement après la bénédiction du « Matane », dimanche après-midi, une réception a eu lieu à la résidence de M. Arthur Desjardins, directeur de la Cie de Transport du Bas St-Laurent, et madame Desjardins, qui fut la marraine du nouveau navire lors de son lancement, à Sorel.

A 6 heures, hier soir, tous les invités à la cérémonie de l'après-midi se réunissaient de nouveau dans le port de Matane pour assister au départ du « Jean Brillant », un autre navire de la Cie de Transport du Bas St-Laurent.

Le « Jean Brillant » avait été mis à la disposition de Son Excellence Mgr N.-A. LaBrie, le nouveau Vicaire Apostolique du Golfe St-Laurent, qui partait pour Havre St-Pierre, pour son intronisation dans sa cathédrale, Mgr LaBrie était accompagné de Son Excellence Mgr F.-X. Ross, Evêque de Gaspé, qui prononcera le sermon de circonstance à son intronisation, M. l'abbé V. Côté, l'hon. M. Onésime Gagnon, l'hon. M. Pierre-F. Casgrain, l'hon. M. Paul Sauvé, M. le Dr Arthur Leclerc, M.P.P., des sous-ministres, M. Jean Bruchési et M. le Dr Jean Grégoire, M. Desmond-A. Clarke et M. Brock Clarke, M. J.-A. Brillant, de nombreux membres du clergé et de journalistes.

Hommages de Matane au délégué apostolique et à S. Ex. Mgr LaBrie.

Le passage de Monseigneur LaBrie et de Monseigneur U. Mozzoni, à Matane a donné lieu à une magnifique cérémonie religieuse, dimanche matin, en l'église de cette ville M. le chanoine Victor Côté, curé de Matane, avait invité le nouveau vicaire apostolique du Saint-Laurent à célébrer la grand-messe. Monseigneur le chargé d'affaires de la délégation apostolique assistait. L'officiant était accompagné de Mgr O.-L. Caron, curé de

Cap-Chat, comme archi-prêtre.

Les diacres et sous-diacres d'honneur étaient M. l'abbé Edgar Miville, curé de New-Richmond, et M. l'abbé Antoine Gagnon, professeur au séminaire de Rimouski. Les diacres et sous-diacres d'office étaient M. l'abbé Paul-Emile Michaud, vicaire à Matane et M. l'abbé Ludger Trépanier, curé de St-Jean de Brébeuf.

M. le chanoine Côté a présenté les hommages de l'assistance au nouveau vicaire apostolique et à Monseigneur Mozzoni, faisant allusion aux liens de vie spirituelle et d'amitiés qui unissent de plus en plus étroitement la population des deux rives du St-Laurent.

Parmi un clergé très nombreux, on remarquait le R. Père Louis-Philippe Gagné, Eudiste, curé de Baie Comeau, M. l'abbé Luc Siros, missionnaire de la Côte Nord, M. l'abbé Alfred Poulin, neveu de Mgr LaBrie, M. l'abbé Georges-Henri Roy, du collège de Ste-Anne, M. l'abbé W. Cannon, de l'Université Laval, M. l'abbé Joseph Chenard, de Ste-Anne des Monts, M. l'abbé Charles Morin, professeur au séminaire de Rimouski, M. l'abbé Ed. Côté, aumônier de l'hôpital de Matane, M. l'abbé Z. Desrosiers, vicaire à Cap-Chat.

Le programme musical, exécuté par la chorale de Matane, a été fort apprécié. La messe harmonisée, de Marzou, a été chantée avec un ensemble parfait et une richesse de voix qui eut charmé les auditoires les plus sévères. M. Corbeil, directeur artistique du poste radiophonique de Rimouski a chanté « O Salutaris ». M. l'abbé Adrien Gagnon était maître de chapelle et Mlle Irma Stevenson touchait l'orgue.

LA PROPRIÉTÉ D'UNE ÎLE

Un jugement du magistrat Lemaire déclare que le Dr S. Gaudreau, de Québec, est le seul propriétaire de l'Île-aux-Pommes et rejette l'appel de Lévesque, qui fut condamné pour « trespass ».

M. le Dr Stanislas Gaudreau, de Québec, est réellement le propriétaire de l'Île-aux-Pommes, située dans le fleuve, en face de St-Eloi et a courtoisie de reconnaître la validité de ses titres de propriété, à la suite du jugement du Magistrat J.-H. Lemaire, qui a maintenu la condamnation prononcée par M. le Magistrat H.-R. Fiset, de Rivière du Loup, contre un nommé Lévesque, qui s'était rendu coupable de « trespassing » en allant sur cette île dans le but d'y chasser le gibier.

Lévesque avait été arrêté en septembre 1937 et avait soutenu pour sa défense qu'il avait obtenu une permission de circuler sur l'île, de la part des anciens propriétaires de l'île, les descendants du seigneur Côté. Condamné, il porta sa cause en appel devant la Cour du Magistrat, à Québec. Le Magistrat Lemaire, qui a entendu la cause, déclare dans son jugement : « Le plaignant a prouvé sa possession, connue depuis longtemps de Lévesque. Il détient les titres de propriété en vertu de documents, actes et contrats remontant à plus de 10 ans, avec bonne foi à l'appui; ces titres lui furent conférés par des personnes qui les détenaient, elles-mêmes et leurs auteurs, depuis 1855. »

C'est M. Stanislas Déry qui occupait pour le Dr Gaudreau, dans cette affaire et il était assisté de M. Jean-Marie Guérard, C.R.

BAIE-DES-SABLES

BAPTEMES : Le 24 juillet, a été baptisé Ernest-Jude, fils de M. et Mme Antoine Bernier. Le parrain a été M. Ernest Turcotte et l'arraine, sa fille, Mlle Léonide Turcotte.

Le 24 juillet, Joseph-Laurentin fils de M. et Mme Henri Banville a parrainé à été M. Armand Banville, frère de l'enfant, et la marraine, Mlle Alice Courcy.

QUARANTE-HEURES : Lundi, le 25 juillet, a eu lieu l'ouverture soennelle des Quarante-Heures. M. l'abbé Page, professeur au Séminaire, officia à la messe d'ouverture. C'est M. l'abbé Boulet, curé de Plessisville, qui chanta la messe du deuxième jour et M. l'abbé Jean, curé de la paroisse clôtura ces saints exercices, mercredi matin.

A l'occasion de ces Quarante-Heures, le R. P. Senay, Jésuite, prêcha un Triduum. Le Père Senay est l'âme dirigeante des Lignes du Sacré-Cœur et de l'Apostolat de la prière. Le R. Père nous persuada de la nécessité de l'Apostolat par la prière; il donna de nouvelles directives aux Ligneurs et s'appliqua à en compléter l'organisation.

Les paroissiens s'appliquèrent à suivre assidûment ces saints exercices qui seront pour plusieurs le

ST-LOUIS DU HA ! HA !

Accident fatal

Mme Etienne Boucher, 81 ans, citoyenne très estimée de la population de St-Louis, a trouvé la mort dans un accident tragique, lundi le 18 juillet. Le cheval qui tirait la voiture où elle était assise, s'emballa tout à coup. Le véhicule versa et Mme Boucher fut projetée sur le trottoir. Des témoins de la tragédie se portèrent à son secours, mais il était trop tard, Mme Boucher avait succombé sur le coup.

VA ET VIENT

Mlle Fernande Pelletier a passé quinze jours en promenade à Rivière-Ouellet chez des parents.

Mlle Flavienne Bernier, de St-Ephémère, est venue chez son frère M. Dieudonné Bernier passer deux semaines.

Mlle Irène Pelletier, G.M. à Montréal, a visité sa mère Mme Alexandre Pelletier.

Mlle Marie-Anne Paradis, de Montréal, est venue voir son père et sa mère M. et Mme Paul Paradis.

Mlle Stella Guérette, de Cabano, a passé quelques jours chez ses parents.

Mlle Isabelle et Fernande Lévesque sont allées se promener à N.-Dame du Lac dernièrement.

M. et Mme Ludger Guérette, de Notre-Dame du Lac, ont visité leurs parents et amis la semaine dernière.

Mlle Isabelle et Thérèse Raymond, de Saint-Denis, passent quelque temps chez M. et Mme Louis Pelletier.

Mlle Cécile Morin, de Rivière-du-Loup, est venue voir son frère M. Amédée Morin la semaine dernière.

M. et Mme Philias Marquis, M. et Mme Raoul Marquis, M. et Mme Adélard Dubé ont fait un court voyage à Lille, Maine, dimanche dernier.

Mlle Cécile Beaulieu, de Québec, passe quinze jours chez son père et sa mère M. et Mme Thomas Beaulieu.

Mme Louis Fournier est allée à Cabano dernièrement.

M. Cyprien Ethier a fait un court voyage à Montréal en promenade chez des parents.

M. et Mme Armand Castonguay, M. et Mme René Pelletier, M. Donat Bossé sont allés à Marsouin, Gaspé, voir des parents.

Mlle Alice Ethier, de Montréal, passe quelques jours chez M. et Mme Cyprien Ethier.

M. Donat Ouellet, étudiant à St-Victor de Beauce, est revenu chez ses parents pour les vacances.

Mlle Simone Ethier a passé un mois à Marsouin Gaspé, chez son oncle M. Alphonse Couturier. M. Lucien Castonguay, de N.-Dame du Lac, a visité ses parents dimanche dernier.

M. Henri Ouellet, de Montréal, est venu voir sa mère Mme Florian Ouellet.

Mlle Yvette Gagnon, de Cabano, a passé quelques jours avec sa tante Mlle Gilberte Gagnon.

M. Gilbert Lizotte, de Rivière-Ouellet, a fait un court séjour chez M. et Mme Louis Pelletier.

M. et Mme Cyprien Ethier, Mlle Marie-Alice et M. Laurent Ethier, sont allés à Marsouin, Gaspé, dernièrement.

M. et Mme Léo Thériault, de St-Juste-du-Lac, sont venus chez M. et Mme Georges Castonguay, dimanche dernier.

DECES

M. Joseph Bouchard est décédé samedi dernier à l'âge de 62 ans. Son service a eu lieu lundi le 1 août. Nos sympathies.

A LOUER

Loyer situé sur la rue St-Jean-Baptiste, 7 pièces. Anciennement occupé par Rodolphe Côté. S'adresser à Octave Dionne, Sacré-Cœur.

Territoire Rawleigh maintenant vacant. Belle occasion d'obtenir ouvrage permanent et profitable. Commencez immédiatement. Ecrivez à Rawleigh, Dépt. ML - 598 - C. H. Montréal.

ommencement d'une vie meilleure.

ARTS DOMESTIQUES : La semaine dernière, M. l'abbé Tessier, historien éminent des Trois-Rivières et M. Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'école du meuble de Montréal, donneront à la Salle paroissiale une conférence très intéressante et très instructive sur les arts domestiques. Cette conférence fut suivie d'une représentation cinématographique nous faisant admirer les beautés de la nature que Dieu a mises à notre disposition. Ces messieurs étaient accompagnés de MM. Albert Olivier et G.-E. Richard, tous deux des Trois-Rivières, et font partie d'une commission d'enquête sur les arts domestiques dont le président est M. Jean-Marie Gauvreau.

SEANCE : Dernièrement, la troupe Latour, de Montréal, interprétait avec grand succès, un drame intitulé : « La Conscience d'un prêtre ». Tous les sièges de la salle paroissiale étaient occupés pour la représentation et les auteurs furent chaudement applaudis.

STE-LUCE

NAISSANCES. — Le 21 juillet a été baptisé Joseph-Camille-Richard, enfant de M. et Mme Alphonse Burton (A. Tremblay). Parrain et marraine : M. André Tremblay, voyageur de commerce, et Mlle Blanche Tremblay, de Ste-Luce, oncle et tante de l'enfant.

Le 31, Murielle-Claudette, enfant de M. et Mme Wilfrid Pelletier (M. Ruest). Parrain et marraine : M. Maurice Pelletier et Mlle Thérèse Pelletier, frère et sœur de l'enfant.

MARIAGES. M. Antoine Claveau, fils de M. et Mme J. Claveau, à Mlle Imelda Ross, fille de M. et Mme Polydore Ross.

M. Jean-Marie Lévesque, fils de M. et Mme Pierre Lévesque, de St-François-Xavier des Hautures, à Mlle Jeanne Michaud, de Ste-Luce.

M. Amédée Paquet, fils de M. Aurèle Paquet à Mlle Jeanne Gagnon, fille de M. Zénon Gagnon, de St-Denis.

Nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

FUNÉRAILLES DE Mlle BLANCHE LECHASSEUR. — Mercredi, le 3 août, avaient lieu en notre paroisse les funérailles de Mlle Blanche Lechasseur, fille de M. et Mme Thomas Lechasseur, décédée en la paroisse de Ste-Catherine de Montréal, (1008 Sherbrooke est), à l'âge de 24 ans.

Un grand nombre de parents et d'amis assistaient aux funérailles afin de démontrer leur sympathie à la famille éplorée.

La levée du corps fut présidée par M. l'abbé G. Leblond, vicaire, qui chanta aussi le service.

La collecte pendant la messe fut faite par Mmes M.-Anne Lechasseur et Eva Ross.

Les porteurs du corps étaient MM. Prudent, Antoine, Jean Lechasseur, ses frères, MM. Gérard Lavoie, beau-frère, Jean Lechasseur, Napoléon Vignola, ses cousins. Les coiffeurs de ses sœurs, Mmes Ls Ross, E. Lavoie, G. Lavoie et Mlle Delvina Lechasseur.

Les funérailles étaient sous la direction de M. Léo Julien, de St-Anaclet.

Mlle Lechasseur laisse pour la pleurer son père et sa mère, M. et Mme Thomas Lechasseur; ses frères : MM. Paul, de Rollet, Abitibi, Prudent, Antoine et Jean, de Luceville, ses sœurs : Mme Gérard Lavoie, de Luceville (M.-Anna), Mme Emile Lavoie, de Drummondville (Mathilde), Ls Ross, de Rimouski, (M. Louise), Mlle Delvina, de Ste-Luce.

A la famille en deuil, nous offrons l'expression de nos sincères condoléances.

SUCCES : Mlle Agnès Dechamplain, instce à St-Mathieu d'Harricana, Abitibi, vient de recevoir de l'U.C.C. un diplôme en agriculture pour avoir suivi le cours général de 4 ans avec grande distinction. Nos félicitations.

En villégiature : Nous avons le plaisir d'avoir en notre paroisse, MM. les abbés D. D'Auteuil, curé de N.-Dame du S.-Cœur, J. Bte

SAYABEC

Miles Bernadette et Lucienne Desjardins sont revenues enchantées d'un voyage à Baie Comeau.

Mlle Anne-Marie Ross, qui a passé un mois de vacances dans sa famille, est retournée à Rimouski.

Mme M. St-Amand et Mlle Rolande St-Amand, à Val-Brillant, au cours de la semaine en visite chez M. Michel Morin.

Mlle Rose de Lima Harvey, de St-Moïse, à Sayabec ces jours derniers. M. Adrien Keable, de St-Lambert, en visite chez des amis récemment.

CABANO

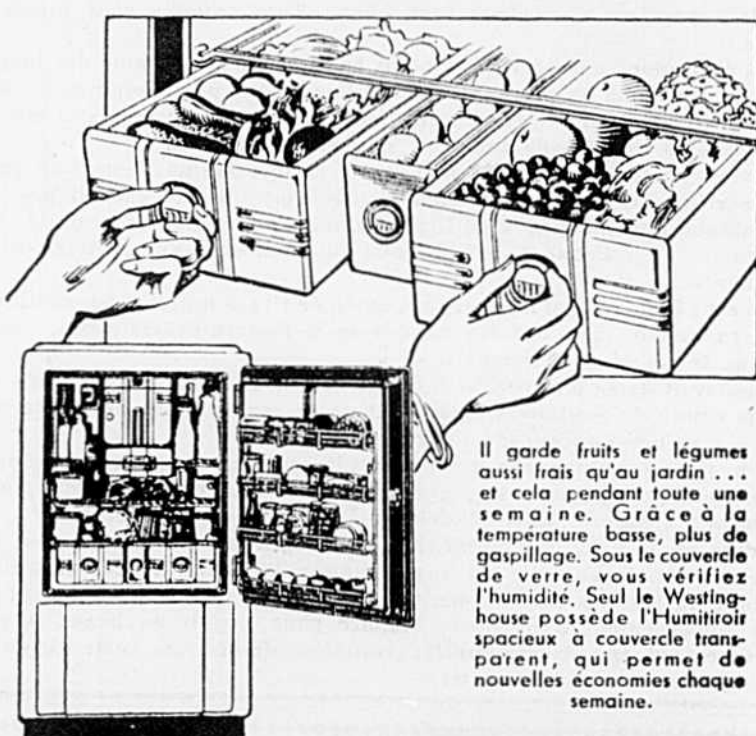
MORT FOUDROYANTE

Nous sommes au regret d'apprendre le décès soudain de M. Ludger Lebel, hôtelier de Cabano, qui a été terrassé par une crise d'angine de poitrine à Fort Kent (Maine) où il était en voyage d'affaires. Il était âgé de 42 ans.

Son service et sa sépulture ont eu lieu en notre paroisse, samedi, 30 juillet dernier.

Nous prions Mme L. Lebel, ses enfants M. et Mme Jean Deschênes et des autres parents d'agréer nos sincères condoléances.

EXTRA-SPACIEUX ! L'HUMITIROIR DU NOUVEAU WESTINGHOUSE



Il garde fruits et légumes aussi frais qu'au jardin... et cela pendant toute une semaine. Grâce à la température basse, plus de gaspillage. Sous le couvercle de verre, vous vérifiez l'humidité. Seul le Westinghouse possède l'Humitiroir spacieux à couvercle transparent, qui permet de nouvelles économies chaque semaine.

VEenez LE VOIR LA COMPAGNIE DE POUVOIR DU BAS ST-LAURENT
Rimouski, Amqui, Mont-Joli, Trois-Pistoles, Cabano.

DIMINUEZ VOS FRAIS D'ALIMENTATION

ÉCONOMISEZ VOTRE ARGENT



LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE GRAND-PÈRE BUVAIT

LE PROGRES DU GOLFE

Rimouski, vendredi le 5 août 1938

Page 3

UNE MESSE EN MER

A bord du "Jean-Brillant"

EN PLEIN GOLFE, S. EXC. MGR LABRIE A CÉLÈBRE LA MESSE, EN PRÉSENCE DE LL. EXC. MGR ROSS ET MOZZONI, LUNDI MATIN, QUELQUES HEURES AVANT DE DÉBARQUER DANS SA VILLE ÉPISCOPALE. — IMPRESSIONNANT SPECTACLE.

Manifestations et cérémonies à Havre St-Pierre.

C'est en plein golfe St-Laurent que Son Excellence Mgr Napoléon-A. LaBrie, Evêque de Limata et Vicaire Apostolique du Golfe St-Laurent, a célébré la messe lundi matin, le jour de la prise de possession de son immense diocèse, qui s'étend jusqu'aux froides régions du Labrador.

Mgr LaBrie quitta Rimouski dimanche soir à bord du « Jean-Brillant », mis à sa disposition et celle des invités à la bénédiction du « Matane » par M. J.-A. Brillant, président de la Cie de Transport du Bas St-Laurent. M. Desmond-A. Clarke et M. Arthur Desjardins, directeurs de la compagnie.

Le « Jean-Brillant » devait arriver à Havre St-Pierre lundi matin à 9 heures et le nouveau Vicaire Apostolique devait être intronisé et chanter sa première grande messe pontificale, dans sa cathédrale, à 10 heures du matin. Mais le navire fut pris au cours de la nuit dans un épais brouillard, qui retarda sa marche.

La Cie de Transport du Bas St-Laurent, dont les directeurs connaissent toutes les difficultés de la navigation dans le golfe, avait eu l'heureuse idée de faire installer à bord du « Jean-Brillant » un autel, afin de permettre à Mgr LaBrie de dire sa messe au milieu du golfe St-Laurent, lundi matin, jour de son intronisation, si Son Excellence ne pouvait arriver assez tôt dans sa ville épiscopale pour chanter sa première messe pontificale à Havre St-Pierre.

Lundi, Mgr LaBrie disait donc la messe à bord du « Jean-Brillant ». Y assistaient : Son Excellence Mgr F.-X. Ross, Evêque de Gaspé, Mgr Umberto Mocconi, chargé d'affaires de la légation apostolique, représentant officiel de la Papauté à l'intronisation du nouveau Vicaire Apostolique, M. le chanoine Victor Côté, curé de Matane, l'hon. M. Onésime Gagnon, ministre des Mines et Pêcheries, l'hon. M. Pierre-F. Casgrain, président de la Chambre des Communes, l'hon. Paul Sauvé, président de l'Assemblée législative de Québec (c'est la première fois que les présidents des Chambres d'Ottawa et de Québec assistent ensemble à une cérémonie de cette importance), M. Arthur-L. Lapointe, député fédéral de Matane, M. le Dr Arthur Leclerc, député provincial de Charlevoix-Saguenay, M. H.-D. Langlais, député provincial des Îles de la Madeleine, MM. les sous-ministres Jean Bruchési, le Dr Jean Grégoire et J.-E. Laforce, le maire Raoul Laford, de Matane, M. Desmond-A. Clarke, président de la Cie de Transport du Bas St-Laurent, de nombreux membres du clergé et des journalistes.

La cérémonie fut très impressionnante et unique. L'assistance était profondément émue de voir le jeune Evêque prier avec ferveur, au milieu du golfe St-Laurent, dont le nom a été donné au Vicaire Apostolique qui lui est confié, pour la population qui l'attendait dans son pays natal.

Le « Jean-Brillant » arriva à Havre St-Pierre un peu après midi. Cent barques de pêcheurs vinrent à la rencontre du navire au large. Les pêcheurs furent les premiers à acclamer leur nouvel Evêque et leur joie se lisait sur leurs figures.

Toute la population de Havre St-Pierre était dans le port pour saluer son nouveau pasteur. De nombreux diocésains de Mgr LaBrie étaient venus de tous les points de la côte nord.

Le clergé, en habits de choeur, escorta processionnellement le nouvel Evêque. Le Rév. Père Lestrat, C. J. M., agissait comme prêtre-assistant. Le R. P. Alfred Poulin, de Blane Sablon, cousin de Mgr LaBrie, et le R. P. Philippe Gagné, curé de Baie-Comeau, étaient diacre et sous-diacre d'honneur.

Un Te Deum fut chanté dans la cathédrale et Son Excellence Mgr F.-X. Ross prononça un sermon de circonstance, véritable pièce d'éloquence sacrée.

Immédiatement après, un banquet fut offert à Son Excellence Mgr N.-A. LaBrie, qui sut trouver

des paroles très touchantes pour remercier ses diocésains.

Au cours du voyage du « Jean-Brillant » de Rimouski à Havre St-Pierre M. Desmond-A. Clarke, président de la Clarke Steamship Company, réunit dans le salon du navire le nouvel Evêque et les passagers et annonça à Mgr LaBrie que sa compagnie et la Cie de Transport du Bas St-Laurent lui offraient une bourse d'études à perpétuité pour les jeunes gens de la côte nord. Son Excellence désignera le titulaire chaque année.

Mgr LaBrie remercia M. Desmond-A. Clarke et rappela ce que la Clarke Steamship et la Cie de Transport du Bas St-Laurent avaient fait pour la côte nord.

ON NE SAIT PLUS S'AMUSER

En maintes occasions des sociologues avertis ont signalé à l'attention du monde rural les grandes causes de la désertion du sol et ils se sont appliqués à en trouver les remèdes. Mais, à mesure que les conditions de l'agriculture évoluent, de nouveaux problèmes surgissent qui demandent des solutions nouvelles. L'amélioration des moyens de communication, l'influence de la mentalité urbaine au sein de nos campagnes imposent à la jeunesse agricole d'autres conditions de vie. Et, à l'heure actuelle, l'un des problèmes les plus sérieux pour les jeunes ruraux c'est l'organisation des loisirs.

Quand on travaille aux champs il vient un temps où les membres se lassent et où la fatigue appelle une détente. C'est alors qu'il faut changer de travail, se reposer, se réjouir, se distraire. La distraction saine et honnête devient aujourd'hui un besoin physique et moral pour les jeunes ruraux. Elle repose le corps et surtout chasse l'ennui qui, pour plusieurs est le germe de la désertion du sol.

Nous avons conservé fort heureusement la tradition des visites des « Pêtes ». Mais elles n'ont lieu que durant le mois de janvier et de plus en plus elles perdent leur cachet intime et canadien. Les vieux continuent à jaser et à fumer dans la cuisine, mais les jeunes qui veillent autour du piano ou de l'harmonium dans le salon ne savent plus s'amuser. Ils vous ennuieront avec des chansons d'amour aux échos larmoyants et des monologues vides de sens. En attendant qu'on vous serve un verre de liqueur ou qu'on vous invite à jouer aux cartes. Il manque quelque chose dans nos veillées d'hiver : la vraie joie chrétienne.

Et que fait-on pendant les loisirs de la belle saison ? Les jeunes gens se rencontrent au café du village pour se raconter des histoires pas toujours drôles et pour regarder passer le monde sur le trottoir. Ils se moquent des chapeaux en forme d'assiette-à-soupe ou de canot-automobile que portent les demoiselles, et ils tiennent en quelque sorte un concours de farces sur tous les passants.

Cette indolence qu'ils traînent habituellement devant la porte du restaurant n'est pas compatible avec les aspirations d'une jeunesse qui veut être catholique et apôtre. Ils y perdent un temps précieux qui pourrait être mieux utilisé ailleurs.

Le rire franc, le rire vraiment joyeux et chrétien est disparu de la campagne ; il faut le faire revivre en organisant les loisirs sur une base chrétienne. Certains amusements, les plus souvent dissipatoires sont conditionnés par la mentalité et les finances de la paroisse. Mais il en existe d'autres qui peuvent se créer partout sans nuire à l'ordre établi ni au porte-monnaie du cultivateur.

Dans une même paroisse nombre de jeunes gens ont des bicyclettes. Pourquoi alors ne pas organiser des excursions en groupe près d'un lac voisin ou dans un endroit pittoresque de la région ? On dine en plein air, on chante les vieilles chansons canadiennes, on se baigne, et on revient à la ferme le cœur plein de soleil et de joie ? Combien de jeunes, à l'occasion d'une soirée récréative au profit des œuvres paroissiales, pourraient mettre à l'épreuve leurs talents d'acteurs. Ces soirées lorsqu'elles sont intéressantes exercent une influence heureuse sur la mentalité de la paroisse et permettent aux jeunes de se distraire tout en faisant du bien. Et dans le domaine sportif les moyens de distraction sont illimités. Il s'agit de nommer un comité des sports qui aura l'autorité d'établir les jeux.

Qu'on se le tienne pour dit, le problème des loisirs à la campagne prend de jour en jour une importance plus grande. Et si l'on veut faire aimer le travail agricole il faut le rendre intéressant et attrayant aux yeux des jeunes en leur permettant de se détendre, de se

LE RETOUR A LA TERRE

POSSEDER UN DOMAINE

Je viens de déménager pour la vingt-septième fois. Je suis éreinté et tout disposé à bénir le sort de ceux qui sont propriétaires et condamnés à ne pas bouger. Je réfléchis que chaque printemps me pousse à émigrer pour diverses causes, dont la principale est que je suis de plus en plus pauvre, incapable de faire face aux exigences du propriétaire. Si j'étais le possesseur d'un petit lopin de terre avec une cabane bien à moi ! Mais comment le devenir dans la cité de Montréal avec mon modeste salaire. Si l'on s'avaisait de m'offrir le minimum prévu par la loi, je serais fou ; il me faudrait faire mes paquets pour la vingt-huitième fois.

Posséder un petit domaine ! L'idée me hante. Elle m'apparaît comme un bonheur, une gloire, une aubaine ! Comme c'est beau d'être libre, indépendant, maître chez soi, maître de soi ! Où rencontrer-on ce bonheur ? A Montréal, la propriété est aux mains d'un petit nombre, les petits propriétaires eux-mêmes se voient dépouillés au bénéfice des plus puissants, des préteurs d'argent.

C'est alors que je me suis souvenu de mon père et de mon grand-père. Comme ils étaient heureux sur la terre du Petit-Rang ! Moins, quel plaisir j'y goûtais quand au retour des vacances je venais passer quelques semaines dans les champs ! J'aidais volontiers aux foins et aux travaux, mais j'affectionnais surtout le taillis du trait-carré tout chargé de rouges framboises et de verdure gaie. L'arrière-grand-père avait acquis ce beau domaine, alors que la seigneurie LaSalle s'ouvrait à la colonisation entre 1820 et 1837. Mon père aurait pu hériter de ce bien. Mais il avait préféré aller aux Etats-Unis dans la course qui dépeupla nos campagnes vers 1880. N'ayant pas trouvé le Pactole, il revint mourir dans la paroisse natale. Ma mère m'en voya au collège et fit de moi un commis et un citoyen. Mon ellet blanc était sa gloire, mais combien de fois j'ai maudit mon sort depuis !

L'idée me poursuit de me faire colon, mais le pourrais-je ? Serais-je accepté à mon âge et avec mon inexpérience ? Pourrait-on ceux qui ont les aptitudes peuvent se donner un domaine à bon compte et de plus le gouvernement les aide à s'établir sur de bonnes terres. Si j'avais compris plus tôt, je me serais qualifié. C'est décidé, mon fils ira à l'école d'agriculture et lui sera colon et j'irai chez lui arpenter sa terre et nous dirons : « Notre domaine ». Le retour à la terre, c'est le salut !

Jacques BASTARACHE.
Montréal. 29 juillet, 1938.

LA REGION MINIERE DE L'OUEST DE QUEBEC

A l'occasion des fêtes du vingtième anniversaire de l'Abitibi, le Service des Mines vient de publier avec l'autorisation de l'honorable Onésime Gagnon, C.P., C.R., une brochure spéciale intitulée : « La région minière de l'Ouest de Québec », compilation de données puisées à diverses sources par J.-T. Laroche. C'est une revue sommaire des ressources naturelles, minérales surtout, du vaste et riche pays édifié en moins d'un quart de siècle dans l'Ouest de notre province.

Richesses forestières et agricoles, forces hydrauliques, moyens de communication, topographie et géologie générales font l'objet d'un premier chapitre. Le lecteur trouvera ensuite un abrégé chronologique des découvertes minérales faites dans l'Abitibi et le Nord du Témiscamingue depuis l'expédition du Sieur de Troyes, en 1686, jusqu'aux découvertes relativement récentes de Sullivan, Siscoe, Korne et Beattie. L'opuscule contient encore une brève étude de chacune des mines québécoises qui produisent actuellement ou entreront en production avant la fin de 1938. Et une dernière page est consacrée à la mine-école et à l'énumération de quelques sources de renseignements.

Enrichie d'une carte montrant les propriétés minières y mentionnées et quelques centres agricoles, cette brochure servira sans doute à mieux faire connaître à nos compatriotes la riche région de l'Ouest de Québec. On peut l'obtenir gratuitement en s'adressant au Directeur du Service des Mines, Hôtel du Gouvernement, Québec.

reposer, et de se distraire d'une façon honnête et chrétienne.

Jean BLANCHET.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi, le premier août mil neuf cent trente-huit, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski, tenue à l'hôtel de ville, à 8 h. p.m., sont présents : MM. les conseillers Martin-J. Lepage, Joseph Desrosiers, Albert Michaud, Léo Lévesque et Oscar Morissette, formant quorum sous la présidence de M. Martin-J. Lepage, maire suppléant en l'absence du maire.

La séance est ouverte par la récitation de la prière. — Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés, savoir :

Liste de paye No 41, 1351.87; No 42, 126.00; No 43, 42.25; C. N. Express, 1.64 et 0.75; Léo-N. Duchesne, 0.75; Ans. Côté et Fils, Ltée, 17.31; J.-P. Theriault, 44.75; E. Marois et Frères, 11.25; Imperial Oil Ltd, 30.00; La Cie de Pouvoir, 2.00, 14.79 et 183.00; Casgrain et Caron, 10.00; Yves Dionne, 25.20; Alp. Bélanger, 2.80; Emile St-Pierre, 14.00; Oscar Tremblay, 9.06; Louis-J. Lepage, 17.44.

Proposé et résolu qu'un permis de bâtir soit accordé à M. Martin-J. Lepage, conformément au certificat de l'Inspecteur et aux règlements de cette ville.

Proposé et résolu que le transfert de la licence de M. Ls-Ph. Leclerc à M. Alphonse St-Pierre soit accordé.

Le conseil reçoit les communications suivantes :

Le rapport du Comité général, en date du 25 juillet dernier, lequel rapport est accepté et ratifié. — Un contrat du Chemin de fer Canadien National pour la partie du terrain devant servir de parc public près de la gare. — Une demande de l'hôtel Manoir National pour utiliser une partie du parc projeté à la gare, pour installer un jeu de tennis. — Une lettre de M. Camille Bérubé concernant la fermeture de bonne heure. — Une lettre de MM. Doucet et Tremblay Engr., concernant la fermeture de bonne heure. — Une lettre de l'Assistant-procureur général déclarant qu'il appartient au Conseil municipal d'appliquer les règlements de fermeture de bonne heure, des épi-ciers licenciés ou non licenciés, dans la municipalité.

Proposé par M. le conseiller Desrosiers et résolu que M. Martin-J. Lepage, maire suppléant, et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le bail tel que soumis par les autorités du Chemin de fer Canadien National, pour un terrain faisant partie du numéro 115 du cadastre de cette ville, et loué à la municipalité pour y installer un parc public au prix de \$1.00 par année.

Le nouveau rôle d'évaluation préparé par les estimateurs de cette ville et déposé au bureau du secrétaire-trésorier le trente juin 1938, ainsi que les plaintes reçues dans les trente jours de la date du dépôt sont déposées sur la table du conseil pour étude et considération.

Après examen dudit rôle d'évaluation et des plaintes produites, il est proposé et unanimement résolu que le présent rôle d'évaluation soit homologué après modifications faites aux numéros d'ordre 83, 93, 109, 157, 229, 270, 330, 338, 478, 518, 584, 671, 797, 824, 1052, 1066, 1094 et 1105.

Attendu que la ville de Rimouski a procédé au numérotage des maisons dans le but d'avoir la livraison du courrier à domicile ;

Attendu que le bureau de poste actuel n'a pas l'espace suffisant pour permettre au public d'avoir accès aux guichets sans encombrement aux heures propices de distribution ;

Attendu que le chiffre d'affaires de ce bureau est assez considérable pour donner un service plus parfait par la livraison du courrier à domicile ;

Il est proposé et unanimement résolu que demande soit faite au Ministère des postes, à Ottawa, qu'un tel service de livraison du courrier à domicile soit installé à Rimouski, et que copie de la présente soit envoyée à l'hon. Ministre des Postes et à Sir Eugène Fiset, député du comté.

Proposé et résolu que demande soit faite aux deux Chambres de Commerce de Rimouski, de bien vouloir appuyer la requête du conseil municipal, sollicitant un service de livraison du courrier à domicile.

Le conseil étudie la question de l'Aide à la Jeunesse pour des cours d'électricité.

Proposé et résolu que ce conseil s'ajourne au lundi, le 8 août courant, à 8 h. p.m.

Presse Canadienne

LE DEMENAGEMENT DES MOULINS GRAVEL A RIMOUSKI

RUMEURS QUI S'ACCREDITENT. — AUCUNE NOUVELLE OFFICIELLE ENCORE. — MOTIFS DE CE DEMENAGEMENT. — 225 OUVRIERS A L'OUVRAGE ACTUELLEMENT. — UNE EXEMPTION DE TAXES. — PROJETS DE NOUVELLES INDUSTRIES. — HISTORIQUE DES MOULINS GRAVEL. — UNE LEUR D'ESPOIR.

Une grande anxiété règne actuellement dans la ville de St-Romuald au sujet du déménagement probable de la scierie et de la manufacture Gravel de cette localité. La rumeur s'accrédite de plus en plus, et les journaux y ont fait écho à plusieurs reprises, à savoir que ces moulins, propriété maintenant de la Cie Price, seraient installés incessamment à Rimouski et à Matane, et que déjà une partie du matériel y serait démenagé.

Les directeurs de la Compagnie n'ont encore donné aucune nouvelle à ce sujet et le plus grand mystère règne autour de cette affaire. On a remarqué que la cour à bois se vide graduellement et qu'aucun bois nouveau ne rentre si ce n'est pour l'exécution des contrats en cours, ce qui laisserait entrevoir les intentions de la compagnie.

Les directeurs de la Cie Price ont tenu une assemblée spéciale, à Montréal, mercredi le 20 juillet, et il a été impossible d'en connaître le résultat. Cependant, certains intéressés nous ont laissé savoir que la Cie Price ayant acquis tous les intérêts ou presque, de cette entreprise, aurait décidé de s'installer à Rimouski et à Matane, parce que de ce fait, les frais d'exploitation seraient diminués de plus de 50 p.c. Les économies réalisables concernant l'énergie électrique, la manipulation et le transport. Quoi qu'il en soit, la fermeture de cette manufacture va mettre plus de 200 ouvriers sur le pavé et augmenter considérablement le chômage dans la région. Actuellement 225 ouvriers travaillent aux moulins Gravel, et sur ce nombre, une quinzaine sont de Lévis. Cette compagnie paye taxe à Lévis parce qu'elle se trouve dans les limites de cette municipalité. On se rappelle que, dans le passé, la Compagnie Gravel a bénéficié d'une exemption de taxes de 10 ans, soit pour un montant global de \$25,000, et si ces moulins ferment, la cité de Lévis va se trouver à perdre un revenu important.

On comprend facilement le découragement qui existe au sein de la population, mais il n'y a pas lieu toutefois de perdre espoir, car d'autres rumeurs, plus encourageantes, celles-là, veulent que les moulins Gravel soient achetés par une compagnie de Montréal qui transformerait cette propriété pour un plan moins considérable. De plus, il est question que les moulins de la Cie Atkinson, fermés depuis quelque temps déjà, seraient bientôt rouverts pour la fabrication de boîtes de bois. Si ces deux projets se réalisent, les personnes qui seraient affectées par le déménagement des moulins Gravel, seraient assurées de trouver de l'ouvrage dans la même ligne.

Les moulins Gravel ont maintenant 56 ans d'existence, ayant été fondés en 1882 par M. Alphonse Gravel, de St-Romuald. Cette industrie a été ensuite gérée par M. Alfred Gravel, demeurant encore à St-Romuald.

Quand la Gravel Lumber a été déclarée en faillite, il y a six ans, M. Gravel en était le gérant depuis 40 ans. La Cie Price et la Banque Royale du Canada, ayant les plus gros intérêts dans la compagnie faillie, ils ont décidé alors de continuer l'exploitation de ce moulin.

La gérance a été alors confiée à M. C.-A. Savell, qui garda ce poste durant trois ans. Il fut remplacé

par le gérant actuel, M. Alex. Murray.

Nous formons donc des vœux pour que cette vieille industrie de chez-nous continue ses opérations, et si l'inévitable déménagement devait se produire espérons que ces immenses moulins soient réoccupés par une autre industrie. Avec la réouverture projetée du moulin Atkinson et le projet d'installation d'une manufacture d'engrais chimiques, à condition que le gouvernement fédéral fasse construire un quai à eau profonde, il y a tout lieu d'espérer des jours prospères encore pour St-Romuald et les municipalités environnantes. (« Le CANADIEN », de Lévis, 28 juillet 1938).

UNE ERREUR ECONOMIQUE

A force d'entendre répéter par tous les chefs de gouvernement que la province de Québec est avant tout vouée à la vocation agricole, on a fini par imposer une passivité fataliste à la majorité canadienne-française. Pourtant, au risque de déranger des calculs ou des somnolences, nous répétons que la nature veut que le Canada français soit un domaine forestier et un pays industriel. Tant pis pour la nationalité, si elle ne se rend pas à cette évidence, car des éléments mieux avertis viendront s'emparer de ressources dont elle ne sait pas tirer parti.

Sans doute, dans près de la moitié des paroisses agricoles de la province de Québec, le paysan a l'assurance de vivre dans une certaine indépendance et même d'aspérer à une modeste aisance. Il n'en reste pas moins vrai qu'un tiers de la population rurale est établie sur un sol impropre à l'agriculture et qu'on fonde toujours des colonies agricoles dans des endroits où il n'y a pratiquement pas de perspectives de succès. Quant aux domaines encore à organiser, ils sont aux neuf-dixièmes uniquement propres aux industries forestières, hydroélectriques et minières. Partout ailleurs, cet avenir serait mieux apprécié.

Tant qu'on ne voudra pas convenir de ces faits, il faudra en déduire la province pour suppléer à l'insuffisance d'une industrie agricole mal située, bonne tout au plus à entretenir une classe de paysans relativement heureux, mais incapable de nourrir tous ceux qu'on y retient et tous ceux qu'on y établit. Si on persiste dans ces conditions à condamner les Canadiens-français à une vocation agricole, ils seront un jour forcés, comme leurs grands-pères, d'aller exercer leurs aptitudes loin du pays natal. (« L'EVENEMENT », Québec.)

NOUVEAU PONT

M. Alfred Dubé, député de Rimouski, vient d'annoncer que le ministère des Travaux publics construira prochainement un pont en ciment dans la paroisse de Saint-Valérie, en arrière de la paroisse du Bic. Ce pont, qui traversera la rivière Languedoc, coûtera environ \$10,000.

Réflexions en liberté

PROPRIETAIRES ET LOCATAIRES

On annonce que la population de Rimouski sera augmentée de quelques familles dans un avenir rapproché. C'était déjà un problème ardu de loger celles qui y sont déjà. Du coup le problème devient épineux.

Les propriétaires ne sont pas des gens qu'on aime beaucoup. Ils sont comme les mariages dont parle La Rochefoucauld, il y en a de bons, mais il y en a pas de délicieux. C'est un préjugé que l'on entretient contre eux. On croit à tort qu'un propriétaire, même pauvre, qui possède une maison, est supérieur à un homme, même riche, qui n'en possède pas. Le propriétaire qui nous vend du logement comme d'autres nous vendent de la farine ou des bijoux, est un homme redoutable et on croit qu'il n'est pas tenu d'être aimable envers ses clients. On est gêné devant lui tandis qu'on est à l'aise avec les autres vendeurs.

Quand il demande au client sur lequel il jette un regard scrutateur : « Avez-vous des enfants ? » et que celui-ci est forcé de dire en tremblant comme d'autant de crimes : « J'en ai douze monsieur », le regard du propriétaire devient foudroyant et son teint cramoisi. « Ecoutez monsieur ce sont des logements que je loue et non des lapinières. » Et le brave client qui tord sa casquette entre ses mains s'en va honteux et humilié, le dos courbé, comme s'il portait sur ses épaules le poids de sa nombreuse progéniture.

Voici maintenant le couple bourgeois cossu, lui, bedonnant, elle, une petite vieille frisée, au teint encore frais. Le propriétaire se met en quatre pour leur montrer son logement et leur en faire valoir tous les avantages, car ils n'ont pas d'enfant.

Et c'est ainsi que les maisons claires, attrayantes, hygiéniques, échoient aux couples stériles, tandis que le père d'une nombreuse famille doit la loger dans un taudis obscur, insalubre, quand ses enfants auraient besoin de lumière et de soleil.

Les propriétaires n'ont pas encore appris à dire : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

R. J.

MORT DE MADAME

F.-XAVIER LALLÉE

Nous apprenons avec regret la mort, survenue le 2 août, de madame F.-X. Lallée (née Corinne Gilbert) décédée à St-Aubert à l'âge de 67 ans.

Elle laisse pour pleurer sa perte trois fils, MM. Maurice et Henri Lallée, voyageurs de commerce, et Emile Lallée de Montréal ; trois filles : Mmes E. Blais (Eugénie), H. Whissell (Emma), et Mlle Régina Lallée. Elle laisse aussi deux frères : notre concitoyen, M. R.-O. Gilbert, de Rimouski, et le colonel J.-A. Gilbert, gérant de la Banque Canadienne Nationale à St-Basile.

Elle était aussi la tante des RR. PP. Jacques et Emile Gilbert, O. M. L., tous deux missionnaires au Basutoland et du R. F. François, des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Le « Progrès du Golfe » offre à la famille éprouvée ses plus sincères condoléances.

Qualité indéniable

THE
"SALADA"
509F

La Compagnie d'Assurance-vie

CROWN LIFE

Fondée en 1900

Bureau Principal, Toronto

Garantissez aujourd'hui l'avenir de vos enfants

J.-H. POITRAS, Gérant,
Mont-Joli, P.Q.

J.-A. DRAPEAU, Agent général,
Rimouski, P. Q.

Hier et aujourd'hui

par FRANCHÉVILLE.

SUZANNE LENGLEN

L'UN DE SES PASSE-TEMPS FAVORIS QUAND ELLE AVAIT 15 ANS

Notre prestigieuse championne de tennis Suzanne Lenglen, qui vient de disparaître, à trente-neuf ans, après une fulgurante carrière dont sa fragile santé n'a pu supporter les dures fatigues et l'usure prématurée, avait magnifiquement remporté à Saint-Cloud ses premières grandes victoires internationales, du 29 mai au 7 juin 1914. Elle atteignait tout juste sa quinzième année et déjà son nom était célèbre... Douée d'une sûreté de main, d'une légèreté, d'une souplesse, d'une rapidité extraordinaires, qui restèrent à jamais inoubliables, elle collectionna des succès, les triomphes. Avec elle, le tennis n'était plus seulement un sport distingué, mais une science précise, un art passionnant... En juillet 1919, confirmant tous les espoirs qu'on avait fondés sur sa maestria, elle s'adjugeait, à Wimbledon, le titre de championne du monde, que les meilleures joueuses, miss Cambers, miss Ryan, Mrs Mallory, miss Helen Wills, etc., s'épuisaient en vain à lui disputer. Elle devait le conserver invinciblement pendant sept ans, jusqu'en 1926, date à laquelle elle fut classée « professionnelle » et cessa de participer aux épreuves.

La guerre, survenant presque tout de suite après ses premiers succès, avait quelque peu entravé sa gloire naissante. Maniant l'aiguille plus que la raquette, Suzanne s'était mise bien gentiment à confectionner des tricotés et des chemises pour nos soldats. Mais, dans les poches de ces vêtements, ses amies, qui étaient fières de sa renommée, ne manquaient pas de glisser subrepticement des petits cartons sur lesquels elles avaient écrit : « Cousu par Mlle Suzanne Lenglen, championne du monde de tennis. » Il y eut sans doute quelques polius sportifs à qui ce naïf renseignement dut faire plaisir.

Voilà encore un souvenir de cette époque héroïque. Pendant l'été de 1914, Suzanne était à Royan avec sa famille...

— Je n'oublierais pas mes distractions d'enfant, a-t-elle raconté elle-même à Jacques Mortane. Ma passion était d'aller patager avec les petits et de construire des forts de sable... Un jour, je quittai mes camarades en leur disant :

« Zut ! je suis obligée d'aller jouer au tennis. »

« A quel endroit de la plage ? me demandèrent-ils. »

« Je ne joue pas sur la plage, mais au club. »

« Vous en avez une chance. Connaissez-vous la petite Lenglen ? »

« Oui, j'étais au championnat du monde. »

« Comme spectatrice ? »

« Non, je jouais. »

« Ils me regardent d'un air sceptique et me demandent : »

« Avez-vous joué contre elle ? »

« Un ami de ma famille, qui était venu me chercher pour m'emmener au club, éclaira mes jeunes interlocuteurs : « Comment aurait-elle pu jouer contre Suzanne Lenglen, puisque c'est elle ? » Stupéfaction des gosses. J'étais flattée, mais voilà le revers de la médaille : mes amis n'osèrent plus faire de forts avec moi. Je les intimidais et je fus presque obligée de m'excuser de mes titres pour reprendre mon passe-temps favori. »

LA FIN DES ROMANOFF

Vingt années déjà ont passé sur la sombre tragédie qui mit fin soudainement à la dynastie des Romanoff. C'est, en effet, le soir du 16 juillet 1918 que le tsar Nicolas II et sa famille, prisonniers de la révolution depuis le 21 mars 1918, furent tués à Ekaterinenbourg, importante ville de la Sibirie occidentale et centre des régions minières de l'Oural. On les tenait enfermés dans la cave d'une villa appartenant au négociant Ipatieff et située rue Vosnessensky. C'est là que, sans jugement préalable, fut perpétré le massacre. Il a été raconté par des historiens qui n'y avaient pas assisté. Mais le sous-sol qui en fut le théâtre devint plus tard une sorte de musée commémoratif qu'on montra aux visiteurs étrangers avides de sensations, et où ils purent lire la pancarte explicative suivante, à laquelle il est sans doute permis d'ajouter :

« Dans cette pièce, la nuit du 16 au 17 juillet 1918, fut, sur décret des Soviets de l'Oural, exécutée à coups de revolver toute la famille de Nicolas II Romanoff : lui, en personne, sa femme Alexandra Fedorovna, son fils Alexis, ses quatre filles (Oлга, Tatiana, Marie et Anastasia) et quatre personnes de la cour : le docteur Botkine, médecin de la famille impériale, la dame d'honneur Demidoff, la domestique Empé, et le cuisinier Hari-tonoff. »

Au total, onze victimes. Nicolas II devait comparaître devant un tribunal ; mais les ré-

voltes de la garde blanche, l'avance des troupes de Koltchak et l'attaque préparée par les Tchecoslovaques contre Ekaterinenbourg inquiétèrent les géoliers du tsar qui demandèrent au conseil des commissaires du peuple l'autorisation d'en finir avec lui. Ainsi fut précipité le tragique dénouement, qui demeura ignoré ou du moins problématique pendant plusieurs mois, jusqu'au jour où peu à peu la vérité fut connue.

Les corps des Romanoff avaient été secrètement enfouis dans une tourbière, où ils furent retrouvés et exhumés par les soins du général Koltchak, lorsque celui-ci eut repris Ekaterinenbourg aux bolcheviks. Ce n'étaient à vrai dire que des ossements calcinés, d'informes débris humains impossibles à identifier. Ces tristes reliques d'une puissante dynastie réunies dans une caisse, furent confiées à un Français, le général Janin, qui commandait les légions tchèques en Sibirie ; et il les rapporta à Paris, ainsi que quatre valises contenant trois cent douze objets, vêtements, chaussures, fragments de bijoux et souvenirs divers, ayant appartenu à la famille impériale.

Ni le grand-duc Nicolas, ni le ministre des Affaires étrangères ne voulurent accepter ce dépôt. Le général Janin dut alors faire inhumer dans son propre caveau de famille les restes des souverains russes qui, après tant de tribulations, reposent désormais aux environs de Paris. La France hospitalière accueille même les morts...

FRANCHÉVILLE.

(« RIC et RAC »)

Au pays de l'inraisemblable

GRAND'MAMAN FAIT DES CLAQUETTES

Un précoce pasteur

par A.-Charles BRUN

Arriverons-nous, un jour, à cet échelon critique de notre civilisation, où la vieillesse et l'enfance, ayant, sinon complètement disparu de la surface de la terre, se trouveront du moins tellement maiguillonnées, tellement escamotées, qu'on n'en parlera plus que pour mémoire ?

L'homme, et surtout la femme, paraissent, en effet, vouloir fixer l'étalon de leur existence physique, intellectuelle et sentimentale, au palier moyen de l'âge adulte.

La prodigieuse Amérique constitue bien, à cet égard, le plus ahurissant laboratoire d'essai qui se puisse concevoir.

C'est ainsi que les grand'mères de Chicago viennent de tenir, la semaine dernière, en leur club particulier, une de ces séances mémorables qui font époque dans les annales de la famille moderne. Ces vieilles dames se sont particulièrement insurgées contre les errements traditionnels d'après lesquels une aïeule digne de ce nom est faite pour garder la maison, torcher les marmots et leur raconter Peau d'Ane à longueur de journée.

Les mères-grands de Chicago ne veulent renoncer, elles l'ont proclamé, ni à la rumba, ni au bridge. Mieux, elles tiennent à prouver leur inextinguible vitalité, au cours d'un dancing-party endiablé où les meilleurs jazz des Etats-Unis avaient été conviés.

Mais ceci ne serait rien et manquerait du relief nécessaire aux exigences d'une chronique si, dans le même temps, à Cleveland (Ohio) un jeune prêtre de huit ans n'avait donné la bénédiction à un couple de nouveaux mariés : Florence Brinckmann et Clifton Hoffmann, âgés, eux, respectivement de vingt et un et vingt-trois ans.

Le prêtre-béatissime s'appelle Charles Jaynes. Il a commencé sa carrière ecclésiastique, avec l'appui d'une secte de l'Illinois particulièrement accueillante aux vocations juvéniles, dès l'âge de cinq ans.

Contrairement aux grands-mères de Chicago, le précoce pasteur s'était alors signalé par une croissade contre l'alcool, le tabac et la danse, alertement menée entre deux biberons.

On rapporte que les époux dont il vient de bénir l'union durent se plier en deux pour écouter les sages recommandations de ce curé minuscule, sur l'état du mariage. Les dévots de l'assistance avaient peine à retenir leurs larmes.

— Il est épatant, ce sacré gosse, pleurnichaient-elles au comble de l'émotion.

Les sceptiques, eux, hochaient mélancoliquement la tête, convaincus, en leur for intérieur, que rien, au nouveau monde, n'empêchera Charles Jaynes de devenir évêque à douze ans.

Voilà, n'est-il pas vrai, qui vient heureusement rétablir l'équilibre. Entre ces septuagénaires qui font des claquettes, et ce révérend qui joue au cerceau, il y a certainement place pour les plus solides réalisations familiales.

A.-Charles BRUN.

(« VENDEMIARE », Paris).

BOUFFEES D'AIR DE FRANCE

Faits divers et Bruits du monde

1903-1938

D'UN VOYAGE A L'AUTRE

par André TARDIEU

Trente-cinq ans ont passé, depuis que le roi Edouard VII, soixante mois après Fachoda, est venu rendre visite à la France.

Nulle crise semblable n'a précédé la prochaine visite à Paris du roi George et de la reine Elizabeth.

La situation, cependant, est-elle meilleure ?

Des siècles de guerre

Depuis les premiers Valois, l'histoire des relations anglo-françaises fut une histoire de guerre.

Après la guerre de Cent ans qui en dura réellement deux cent cinquante, il y eut la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) ; la guerre de la Succession d'Espagne (1701-1711) ; la guerre de la Succession d'Autriche (1742-1748) ; la guerre de Sept ans (1754-1762) ; la guerre d'Amérique (1778-1783) ; les guerres de la Révolution et de l'Empire (1793-1815), — plus de soixante ans de guerre en cent vingt-sept ans.

Parfois on se réconciliait. Londres acclama en 1801 le colonel Lauriston et en 1838 le maréchal Soult. Notre presse célébra la reine Victoria, quand elle rendit visite à Louis-Philippe et à Napoléon III. On fit ensemble la guerre de Crimée. Mais ces embellies furent courtes.

L'Angleterre continuait à penser avec lord Chatham que la seule chose qu'elle eût à craindre était de voir la France devenir une puissance maritime, commerciale et coloniale. La France se défiait de « la perfide Albion ».

Le XIXe siècle fut tout de conflits : Alger en 1830 ; la Syrie en 1840 ; l'affaire Pritchard en 1843 ; Bizerte en 1882 ; l'Egypte de 1883 à 1885 ; l'Afrique occidentale et le Congo de 1892 à 1894 ; Fachoda en 1898 ; — sans oublier les querelles mineures de Terre-Neuve, de Zanzibar, de Madagascar, de Siam et du Maroc.

Malgré l'échange des modes et des chevaux de course, la France et l'Angleterre ne s'aimaient point.

Le voyage d'Edouard VII et ses suites

Edouard VII, en venant à Paris, malgré — c'est de lui-même que je tiens — l'avis de ses ministres, risquait une grosse partie.

Lorsque les premiers pelotons de cuirassiers descendirent les Champs-Élysées, il pesait sur le restaurant de l'Élysée-Palace, d'où je regardais passer le cortège, de l'inquiétude. Des éléments nationalistes avaient menacé de siffler. Qu'allait-il arriver ?

Rien n'arriva. L'ancien prince de Galles, qui connaissait son Paris, lui avait fait confiance. Paris lui en sut gré. La visite, qui avait commencé dans le respect, finit dans la sympathie.

Deux mois plus tard, quand M. Loubet s'en fut à Londres, la négociation commença. Le 8 avril 1904, l'accord qui mettait fin à la longue querelle était signé. Et M. Delcassé, qui souvent parlait trop, me disait :

— Je voudrais voir la tête de Guillaume II.

Cet accord, qu'avaient précédé, de notre côté, l'alliance russe et l'entente italienne, a eu une histoire glorieuse et s'est révélé efficace à tous les moments critiques : voyage à Tanger de Guillaume II ; guerre russo-japonaise ; conférence d'Algésiras ; affaire des déserteurs de Casablanca ; affaire d'Agadir ; agression de 1914.

Il s'est, par la suite, articulé avec l'accord anglo-russe de 1907, avec l'alliance anglo-japonaise, avec les arrangements franco-espagnols et franco-japonais, éayant ainsi l'équilibre des forces.

Ce n'était pas une alliance et, quand la guerre éclata, l'Angleterre, en hésitant quatre jours et en attendant l'invasion de la Belgique, fut inférieure à son rôle : Edouard VII n'était plus là. Une fois engagée, elle se battit, sans préparation, avec une énergie indomptable. La victoire gagnée après cinquante-deux mois (160 millions de mobilisés, 30 millions de blessés, 10 millions de tués, 1.100 milliards de dépenses) mettait le sceau du résultat sur l'œuvre de 1904. Le plus grand traité de l'histoire du monde en consacrait la clairvoyance.

En marche arrière

Ce traité qui, comme toutes les choses humaines, contenait du bon et du moins bon, — et qui était un traité de coalition — a été démolli

jour après jour. Rien n'en est exécuté sauf ce qui fut des 1919. Les vaincus de 1918 sont les vainqueurs de 1938.

Considérez les clauses de cette paix. Puniton des auteurs de la guerre et de ses atrocités ? Tous sont morts dans leur lit ou vivent des jours paisibles. Limitation des armements allemands ? L'Allemagne est plus armée que jamais. Neutralisation de la région rhénane ? L'Allemagne y a réinstallé ses troupes. Réparations ? L'Allemagne n'a payé que 6 p.c. de ce que la paix avait mis à sa charge pour dommages aux biens et aux personnes. Respect des frontières ? L'Allemagne s'est rendue maîtresse de Dantzig et de l'Autriche et continuera, si l'on n'y pare, en Tchecoslovaquie. Mais ce n'est pas tout.

La Triple-Entente de 1882 s'est reconstituée sous le nom d'axe Rome-Berlin-Tokio. La Russie a disparu comme grande puissance et manifesté à Barcelone son incapacité. L'Italie, à qui seule on a appliqué les sanctions toujours éparpillées à l'Allemagne, est hostile. L'Espagne de demain est sous le contrôle italo-allemand. Le Japon n'est plus ni l'allié de l'Angleterre, ni l'ami de la France : il est l'allié de l'Allemagne et de l'Italie. La Belgique a dénoncé l'alliance qui l'unissait à la France. La S.D.N. est mutilée et inutile.

En d'autres termes, la barrière construite, il y a vingt ans, en Europe centrale, est brisée. La poussée allemande vers l'Adriatique et le Danube a recommencé. La grande transversale de la Méditerranée à la mer du Nord, s'est reconstituée et renforcée.

C'est une situation pire, non seulement que celle de 1918, mais que celle de 1914 et même de 1904.

Vingt années d'anémie

La France et l'Angleterre ont donné, vingt ans durant, un spectacle d'anémie matérielle et morale. Satisfaites d'avoir vu la flotte allemande sombrer dans les eaux de la Scapa-Flow, l'Angleterre a trop longtemps négligé la sienne. Quand, en 1936, le présomptueux M. Eden a envoyé la Home Fleet se promener le long des côtes italiennes, il avait oublié de lui fournir des munitions. L'aviation est tombée, comme la flotte. Et la haine de la conscription n'a pas faibli.

La France a cédé, elle aussi, à l'euphorie de la victoire. Elle a réduit sa puissance militaire : le temps de service de 66 pour 100, le nombre des divisions de 50 pour 100, les effectifs de 25 pour 100. J'ai dû livrer de longues batailles pour faire construire en 1930 la ligne Maginot et pour élever les crédits annuels de matériel de 219 millions à 777.

Après le succès des gauches, en 1932, on a abattu de 2 milliards et demi le budget de la défense nationale ; fait des coupes sombres dans les effectifs, les officiers, les chevaux, la garde mobile, les rengagements, les camps, les casernes, des fortifications, les constructions navales et l'aviation.

Quand en 1935, l'Allemagne a réaboli la conscription, nous avons hésité dix mois à voter la loi de deux ans. Quand, en 1936, l'Allemagne a occupé la Rhénanie, nous avons été incapables de répliquer.

Au bref, la courbe a été la même en France et en Angleterre. M. Baldwin avait dit : « Je dois reconnaître que j'ai ajourné de quinze mois les dépenses militaires pour ne pas déranger ma majorité. » Les ministres français ont, sans le dire, fait la même chose.

Il en résulte que, comme en 1914 on arme, au dernier moment, quand le danger se rapproche.

Les responsables

A qui la faute ? A tout le monde — mais d'abord à la Grande-Bretagne.

C'est elle qui, la première, a brisé la solidarité de la guerre en rompant, ainsi que les Etats-Unis, les accords dont la convalescence commune exigeait le maintien ; accords sur les frets, sur les matières premières, sur les changes, sur les prix. C'est elle qui, après avoir combattu en 1919 presque toutes les thèses françaises propres à fortifier la paix, a inventé l'égoïsme sacré du charbon et la reconstruction de l'Allemagne.

L'Angleterre, oubliant que la route de Calais mène à Douvres et que, avec l'aviation, son privilège insulaire ne vaut plus, a, jusqu'à une date toute récente, continué

cette politique. Elle a proclamé sa foi dans l'institution de Genève, mais elle a tout fait, soit en 1924, soit en 1932, pour empêcher la France de l'organiser et de l'armer. Elle a, tour à tour, préféré Genève à la paix et la paix à Genève.

Dans d'innombrables rencontres, à Spa, à Washington, à Cannes, à Londres, à Paris, lors du moratoire Hoover, à Genève en 1932, à Lausanne la même année, elle a joué le jeu de l'Allemagne contre la France.

— Vous savez bien, disait en riant M. Lloyd George à M. Clemenceau, que c'est notre politique traditionnelle.

De même que lord Halifax avait, dans l'Inde, vainement négocié avec Gandhi, il est allé vainement à Berchtesgaden. L'Angleterre entend se consacrer à l'apaisement des conflits ; et c'est fort bien. Mais il y a des gens qu'on n'apaise pas.

Les Français, à qui cette politique ne pouvait que couper bras et jambes, se sont prêtés de bonne grâce à l'opération ; car, depuis la guerre, ils ne se sont passionnés que pour les querelles intérieures et les profits individuels.

C'est ainsi que, par l'organe d'élus professionnellement disposés à prodiguer les recettes publiques à leurs électeurs, ils ont allégrement sacrifié les budgets de mort (c'est-à-dire de défense nationale) aux budgets de vie (c'est-à-dire électoraux). Cela a abouti non seulement à l'affaiblissement de la sécurité française, mais au déficit et aux chutes répétées du franc, qui sont aussi cause de faiblesse.

Il semble que la guerre n'ait rien appris à la France et à l'Angleterre. Les deux peuples ont fait, pendant vingt ans, une politique de matérialisme au jour le jour. En disant oui à tout, ils ont perdu leur prestige.

Le voyage de demain

Le roi George et la reine Elizabeth arrivent en France à un moment où, sous ces sombres auspices, on se plaint à discerner certains progrès et à retenir divers éléments de confiance.

Les deux pays se sont enfin décidés à remettre en état leur appareil militaire. L'Angleterre s'efforce à rétablir avec l'Italie, sinon l'intimité d'autrefois, du moins un régime normal de relations. Dans l'affaire des Sudètes, qui n'est qu'un détail de l'immense problème allemand et que l'on retrouvera demain dans une autre partie de l'Europe, M. Chamberlain a fait preuve de décision au service du droit et de l'intérêt évident des puissances occidentales.

Il est attristant de constater que ce qui reste à faire, en face de l'axe Rome-Berlin-Tokio, consiste purement et simplement à recommencer ce qui avait été parfaitement fait de 1896 à 1908 et qu'on a démolie depuis 1918. Pour regagner le terrain perdu, il faudra, à Londres et à Paris, beaucoup de souplesse et de ténacité.

Les souverains britanniques, que la France acclamera dans cinq jours, ont droit, parmi les hommages qui les attendent, à celui de la vérité et c'est l'honneur des écrivains qui ne dépendent de personne, de le leur offrir, en disant les choses telles qu'elles sont.

Rien n'est perdu, si les Anglais et nous, nous savons vouloir. L'accord anglo-français peut, demain comme hier, jouer un rôle décisif ; car l'Angleterre et la France sont deux grandes forces matérielles et morales. Mais ce rôle ne sera rempli que si les fautes de la veille sont clairement conçues et les méthodes profondément renouvelées. Comme disait M. Clemenceau : — Voyons les bras !

André TARDIEU.

(« GRINGOIRE », Paris).

PAS SUR LA BOUCHE

Des savants américains viennent de se livrer à une bien curieuse expérience. Ils ont choisi dix vendeurs de magasins charmants et très bien portants. Chaque jeune fille, les mains gantées de caoutchouc, recut une assiette qui avait été stérilisée. Les dix assiettes furent em brassées une seule fois et remises aussitôt au laboratoire. Il a été ainsi constaté que chaque baiser produisait de vingt à cinq cent cinquante colonies de bactéries ; deux jours plus tard, ces colonies se multipliaient à raison d'une gé-

nération toutes les vingt minutes. Le rouge à lèvres est, d'après les mêmes savants, un « terrain » particulièrement favorable au développement des... microbes. (« MARIANNE », Paris).

BILLET

LE PETIT NOMBRE

par François MAURIAU

Nous répétons volontiers qu'il existe en France, aujourd'hui, une renaissance catholique dans les grande Ecoles, dans la jeunesse ouvrière...

En réalité il est difficile de prouver que certaines époques sont plus chrétiennes que d'autres.

La grâce est impondérable et elle est invisible. Ici, l'apparence ne compte pas et il faut se méfier de la façade. Nous ne doutons pas que le nombre des hosties distribuées ne s'accroisse merveilleusement dans les villes reconquises par les armées de Franco, mais nul ne sait ce que voit le Dieu qui sonde les cœurs.

Je me suis parfois demandé si la grâce n'était point toujours d'une puissance égale dans le monde ; aussi forte qu'elle fut jamais lorsque nous la croyons vaincue, et d'autant plus menacée qu'elle triomphe en apparence.

Je crois que si on interrogeait les êtres qui s'efforcent de correspondre aux exigences de la grâce en eux, ils nous répondraient qu'à mesure qu'ils luttent et qu'ils avancent, ils ont, au milieu des hommes et même de leurs frères, le sentiment d'une solitude douloureuse. Ils nous diraient que c'est toujours au désert que Dieu conduit ceux qu'il aime.

Un ami me parlait avec tristesse des églises vides, dans le pays de Mâcon où il habite. Mais, même aux époques dites de foi, les églises furent souvent vides, desservies par un clergé ignorant et parfois scandaleux. Un autre correspondant, un jeune prêtre normand, se plaint de ce que dans la région en apparence plus chrétienne où il exerce son ministère, les résultats obtenus soient médiocres, et il en accuse le manque de détachement du clergé et sa désobéissance aux directions pontificales.

Mais la vraie raison, la raison éternelle, c'est que la grâce heurte la nature, c'est que chacune de ses victoires se traduit par le renouveau, par la domination d'une convoitise : une église pleine devrait nous étonner, non une église vide. Le grand nombre des chrétiens déclarés n'est qu'un leurre — et nous-mêmes, nous mesurons chaque jour l'écart entre l'Évangile que nous professons et la vie que nous vivons. Le secret de la grâce, c'est qu'un petit nombre lutte, souffre et triomphe pour la masse

des êtres — en union avec Celui qui est mort seul pour tous les hommes.

Il est impossible que nous devenions « la masse ». Les chrétiens ne seront jamais que le levain et que le sel. Et c'est pourquoi, plus encore que de se multiplier, ils devraient avoir le souci de ne pas s'affadir.

François MAURIAU.
(« TEMPS PRESENT », Paris)

LE DUC ET LE GABELOU

Jeudi dernier accostait au port de Saint-Tropez le yacht anglais Balzac, ayant à bord le duc et la duchesse de Windsor. L'événement ne manqua pas de soulever une grande joie, notamment chez les commerçants. Une foule de plus en plus nombreuse se forma devant le yacht et fit au duc, jeune et souriant, un accueil enthousiaste.

Quand l'animation fut un peu calmée, l'ancien roi voulut descendre à terre. Il tenait à la main une petite valise, mais il n'avait pas mis le pied sur le port qu'un douanier l'interpella :

— Eh ! là, l'homme, attendez ! Qu'est-ce que vous emportez ? (sic)

Les clients des cafés du port, qui contemplan la scène, n'en croyaient pas leurs yeux. Avant qu'ils pussent intervenir, le duc, visiblement choqué d'une interpellation aussi grossière, était remonté à bord. Il ne redescendit plus, et, le lendemain matin, le Balzac leva l'ancre.

Cet incident déplorable a causé une profonde émotion à Saint-Tropez. Les commerçants, qui savent combien le duc aime leur petite ville, sont indignés et réclament une sanction énergique contre le gabelou. Celui-ci, pour se justifier, invoque son devoir (!)

— Un ancien roi, et puis après, dit-il à tous ceux qui lui demandent raison de son étonnante conduite. Ça aurait pu être le président de la République que je n'aurais pas agi différemment.

Mais le douanier est connu pour ses sentiments politiques. C'est un militant Front populaire, et l'on chuchote que c'est le plaisir d'humilier un ancien roi qui l'a poussé à se montrer aussi odieux.

De toute façon, l'affaire ira loin, car on ne peut laisser nos plus illustres amis exposés à la méchanceté ou à la bêtise de quelques butors.

(« CANDIDE », Paris).

BARDEAUX A VENDRE

Ière qualité, au meilleur prix du marché. S'adresser à Conrad Gagnon, St-Anaclet, Tel. ?

OÙ EST JOS ?



A PRENDRE UNE

Dow
BIÈRE
Old Stock



C'EST RAFRAÎCHISSANT!

Quoi de plus savoureux, par un beau jour d'été, Lorsque le soleil brûle et les foins et les blés, Qu'une fraîche bouteille d'une bière épatante, La bonne vieille DOW, si riche et pétillante.



La loi et l'amour s'accordent

Le mariage au bord de la mort

Le Code civil appelle mariage putatif un mariage nul, mais contracté de bonne foi par les époux ou par l'un d'entre eux seulement. L'article 201 décide que ce mariage pourra, quoique nul, produire les effets civils d'un mariage valable, tant à l'égard des époux qu'à l'égard des enfants.

Le cas suivant s'est posé, dans des conditions particulièrement émouvantes, devant le tribunal civil et devant la cour d'appel de Bordeaux, où il a été plaidé par Mes Auschitzky, Augé et Brouillaud.

Deux jeunes gens de Bordeaux, Pierre Pessac et Michèle Rauzan, s'étaient fiancés, il y a six ans, avec le consentement de leurs parents. En septembre 1933, le jeune homme, qui était, de sa profession, ingénieur électricien, tomba gravement malade, à la suite d'une bronchite négligée, et il fallut l'envoyer suivre un traitement en Suisse, dans un sanatorium de Leysin. Un an après, considéré comme guéri, il revint à Bordeaux pour reprendre sa vie ordinaire et ses occupations. Mais, aux premiers froids, en octobre 1934, il fit une rechute et son état s'aggrava vite au point qu'il dut de nouveau retourner à Leysin. Là, tous les soins qui lui furent prodigués finirent par se révéler impuissants. La tuberculose, maladie à laquelle il était sans doute héréditairement prédisposé, s'était déclarée et avait fait son œuvre. Le 6 avril 1936, le malheureux expirait entre les bras de sa mère et de sa fiancée. Celle-ci était déjà venue une première fois, accompagnée de sa famille, visiter le jeune homme auquel elle avait donné sa foi. Au début de 1936, à la demande de Pierre Pessac, qui ne nourrissait plus guère d'illusions sur son état, et malgré l'opposition des siens, qui lui objectaient qu'elle ferait mieux de renoncer à des projets ne comportant plus désormais d'avenir, mue par un sentiment très touchant et très noble, elle était revenue faire un séjour à Leysin, s'était installée au sanatorium, et, en compagnie de Mme Pessac mère, avait soigné le malade avec dévouement et tendresse jusqu'à la fin, avait voulu recueillir son dernier souffle.

Le 6 avril, dans la nuit, alors que l'état de Pierre Pessac était devenu subitement désespéré, et que les médecins avaient conclu à la mort imminente, le jeune homme, d'accord avec ses parents et avec sa fiancée, avait demandé au prêtre catholique, appelé pour lui donner l'extrême-onction, de l'unir en extremis à celle-ci. Ce fut une cérémonie empreinte de pathétique et d'une simplicité grandiose. Dans la petite chambre aux murs ripolinés du sanatorium de Leysin, au milieu de cette atmosphère lourde d'odeurs pharmaceutiques où rôdaient les spectres de la maladie, de la souffrance et de la mort, le prêtre appliqua d'abord les saintes huiles sur les organes des sens du moribond, lui donna l'absolution chrétienne, puis il prononça les paroles rituelles unissant devant Dieu les deux jeunes êtres qui allaient être aussitôt séparés par lui, le fiancé aux yeux caves, aux traits déjà figés par le grand repos, et la fiancée éperdue prostrée aux pieds du lit, serrant désespérément dans ses mains les paumes amaigrées de celui auquel elle avait juré : « Je serai ta femme ». Dans un coin, les parents Pessac pleuraient en silence, et, près de la porte, l'infirmière, émue, avait peine à retenir ses larmes. Dans le parc, la lumière grandissait derrière la cime des monts, et les feuillages frissonnaient dans l'air calme de la nuit finissante.

A l'aube, il mourut. Elle ne voulut laisser à personne d'autre le soin de lui fermer les yeux...

Dans son ignorance de la loi, Mlle Rauzan s'était imaginée que, puisqu'il s'agissait d'un mariage en extremis, il lui serait loisible de le faire transcrire sur les registres de l'état civil français. A son grand étonnement, elle apprit que la transcription, telle quelle, était légalement impossible. Au moins, devant la bonne foi qui avait présidé aux circonstances de la cérémonie religieuse, pensa-t-elle qu'il pouvait valoir comme mariage putatif. C'est ainsi qu'elle introduisit une action devant le tribunal civil. Action à laquelle se sont associés les époux Pessac, père et mère du mort, et où sont intervenus les époux Rauzan, parents de la jeune femme, qui ont déclaré s'opposer à la demande de leur fille. Les époux Rauzan faisaient observer que leur fille cédait, en agissant comme elle l'a fait, à un entraînement romantique, mais irréflectif, et de nature à compromettre ses intérêts. A leur avis, elle commettait un véritable acte de folie passagère. Elle s'abusait, non certes sur la sincérité, mais sur les possibilités de durée du sentiment qu'elle éprouvait. Un jour viendrait sans doute où elle regretterait la situation définitive où elle s'était elle-même volontairement placée.

L'intervention des époux Rauzan fut admise par le tribunal. L'article 191 du Code civil les y autorise en effet à bon droit. Des parents sont toujours fondés à intervenir, lorsqu'ils estiment en jeu l'intérêt de leur enfant, quel que soit l'âge de celui-ci. Et le jugement, leur donnant raison, déclara que le mariage des jeunes gens était totalement inexistant, puisqu'il n'avait pas été célébré civilement, et qu'il était incapable, par suite, de produire aucun effet au regard de la loi civile. La jeune fille, disait encore le jugement, n'a voulu, en acceptant la cérémonie en extremis, que donner à son fiancé mourant une ultime satisfaction morale. Elle n'a jamais pensé qu'elle contractait ainsi un véritable mariage, et ce fut, au surplus, si bien l'impression de l'entourage, que lors de la déclaration à l'état civil, Pierre Pessac fut donné comme décédé « célibataire ». Enfin, le jugement la déboutant stipulait que Mlle Rauzan avait engagé une action dépourvue d'intérêt, puisque le droit d'usufruit de l'article 767 du Code civil auquel elle pourrait prétendre est, en l'espèce, pratiquement négligeable, Pierre Pessac n'ayant laissé aucune fortune.

La cour d'appel de Bordeaux, présidée par M. Picassier, a com-

meillement réformé le jugement de première instance. Elle admet bien toujours la recevabilité des époux Rauzan qui, dit-elle, n'ont obéi, en l'occurrence, qu'à leur seule affection, mais elle les déboute et donne raison à leur fille.

L'arrêt déclare que le mariage en question n'est pas inexistant. La notion d'inexistence, dit-il, a un domaine très restreint et doit être limitée aux hypothèses dans lesquelles le mariage n'a même pas une apparence de validité, par exemple lorsqu'il y a défaut absolu de célébration ou identité incontestable de sexe entre les deux époux. Il en est autrement lorsqu'il existe un titre ou une apparence qu'il faut détruire. Dans le cas, par exemple, où l'union a été célébrée par un officier d'état civil incompétent, ou, comme c'est le cas ici, par une personne que les époux ont pu croire qualifiée. La question n'est pas de savoir si Mlle Rauzan a réellement cru contracter avec Pierre Pessac un mariage conforme à la loi. On peut admettre qu'elle n'ignorait pas que le mariage religieux ne dispensait pas du mariage civil. Le seul point à résoudre, continue l'arrêt, est celui-ci : est-ce que, dans les conditions où s'est produit le décès, à un moment où la mort s'avérait soudaine et imminente pour se réaliser peu après, où la présence de l'officier d'état civil était, par là même impossible à obtenir, Mlle Rauzan n'a pas été persuadée que le mariage qu'elle allait contracter, bien que religieux, pouvait être, au point de vue civil, un acte valable. sous réserve peut-être de formalités subséquentes de publicité ?

A cette question, l'arrêt répond oui. La bonne foi de la jeune fille paraît avoir été certaine. Il n'est pas prouvé qu'elle n'ait voulu donner à son fiancé qu'une simple satisfaction morale. Son attitude, conforme à celle de celui-ci, lors de ses derniers moments, ne saurait laisser subsister un doute. Les personnes présentes ont eu la même impression.

Pierre Pessac a été déclaré décédé célibataire à l'état civil ? Cela peut s'expliquer par l'émotion du moment et l'ignorance de la marche à suivre.

Enfin, l'action de Mlle Rauzan n'est pas, comme on l'a dit, dépourvue d'intérêt. D'intérêt pécuniaire, peut-être. Mais elle a pu vouloir également, remplie de la mémoire de celui qu'elle a perdu, rester effectivement aux yeux de tous sa femme, porter son nom : « Ce motif, dit l'arrêt, est trop respectable et trop compréhensible pour ne pas constituer un intérêt suffisant ».

En conséquence, la cour déclare que le mariage vaudra devant la loi comme mariage putatif et qu'il produira des effets civils aux termes de l'article 201 du Code civil.

Mlle Michèle Rauzan aura ainsi le droit de porter le nom de son cher disparu. Veuve sans avoir jamais été la femme de Pierre Pessac, l'imaginer qu'elle conservera toute sa vie le souvenir de la petite chambre du sanatorium de Leysin, qui, à quelques heures de distance, au cours d'une nuit de printemps, servit de cadre mélancolique et poignant à la célébration de leurs noces et aux funérailles de leur amour.

Abel MANOUVRIEZ.
(« CANDIDE », Paris).

BOUFFEES D'AIR DE FRANCE

Faits divers et Bruits du monde

LE SOUVENIR DE LOUIS HEMON

En présence du maréchal Pétain et des ministres de plusieurs nations américaines, le comité de la Société des gens de lettres vient de commémorer le 25^e anniversaire de la mort de Louis Hémon, M. Jean Vignaud, président de la Société, le duc de Levis-Mirepoix — descendant du grand Montcalm — et M. Firmin Roz ont dit ce que représente Maria Chappelaine, récit qui peint de si émouvante façon notre vieille race paysanne demeurée fidèle à ses traditions de l'autre côté de l'Océan, et montré quel rang le Canada occupe dans la France de la pensée.

Ce fut le 27 janvier 1914 que le Temps commença la publication de Maria Chappelaine dont l'édition, en 1921, chez Grasset, devait connaître un succès mondial. Louis Hémon, hélas ! ignora tout de son destin littéraire, puisque c'est en 1913 qu'il mourut, affreusement déchiqueté par une locomotive sur une lointaine voie ferrée canadienne qu'il parcourait sac au dos... (« MARIANNE », Paris).

QUE PEUVENT GUERIR LES PLAGES MARINES ?

Chaque année, des foules innombrables se pressent sur les plages enssoleillées. L'être humain va chercher son équilibre, son repos, une tonalité nouvelle, au bord de la mer. L'atmosphère marine peut provoquer une variété infinie de réactions individuelles. Certains organismes apparaissent comme des enregistreurs de haute qualité, comme des ultra sensibles. D'autres sont, au contraire insensibles, ou à peu près, aux influences solaires, terrestres et cosmiques.

On soupçonne, à l'heure actuelle, que chaque plage a ses indications spéciales. Il en est de séduisantes ; il en est d'excitantes et même de surmenantes pour le système nerveux.

Alors que l'atmosphère viciée des villes conjuguée avec la vie déprimante qu'on y mène accroît sans cesse et multiplie le nombre des recrues de la tuberculose, l'air de la mer apparaît comme le grand guérisseur, surtout utile aux petits, aux lymphatiques, aux malades atteints de lésions osseuses chroniques.

Ce serait une erreur de croire qu'une plage, pour peu qu'elle soit vaste, à une action physiologique unique et bien déterminée. Des stations voisines et de situations analogues ont des rôles différents. Biarritz n'a pas les mêmes indications que Saint-Jean-de-Luz. Ici, les nerfs sont apaisés et dorment. Là ils éprouvent une excitation nouvelle et ne peuvent fermer l'oeil. Sur une même plage de 10 kilomètres, comme celle de la Baule à Pornichet, le docteur Cattier a noté des variétés d'actions très tranchées. Il existe des différences climatiques entre des points très rapprochés.

L'air marin est caractérisé par sa richesse en oxygène. C'est, en quelque sorte un « air concentré ». L'oxygénation du sang et des tissus, et, pour tout dire, les échanges vitaux, y sont plus actifs.

De plus, l'air y est à l'état de grande pureté. Il y a longtemps que Miquel a dénombré les germes de l'air sur les boulevards et sur les plages. Ils sont plus de cent fois moins nombreux ici que là.

L'air marin recèle, en suspension, dans sa vapeur d'eau, du sel marin dissous ; il y est en quantité non négligeable, puisque l'on évalue à 22 milligrammes par mètre cube la quantité de sel qu'il contient. Il contient aussi de l'iode. La quantité de ce produit est douze fois plus grande au bord de la mer qu'à l'intérieur des terres. L'ozone y est trois fois plus abondant que dans l'air des villes.

Sous son influence complexe, l'appétit est stimulé, la digestion se fait de façon plus plénière. La force musculaire est accrue ; le cœur est plus tonique ; le fonctionnement rénal est mieux assuré. Le poids des êtres vivants augmente généralement au bord de la mer, sans pourtant que la masse grasseuse augmente. Il s'agit d'une invigoration profonde, se produisant au sein même des tissus et résultant d'une plus grande activité des échanges nutritifs.

Une autre indication de l'air marin, c'est la préservation des débiles, chez lesquels il développe les aptitudes de défense naturelle contre les maladies. Il est le grand tueur de microbes.

Sa pureté permet au soleil d'agir plus activement sur les plages que partout ailleurs.

On enverra à la mer tous les

sujets anémiques ou débilités par un séjour prolongé dans l'air confiné des villes, les malades atteints de tuberculose osseuse, les ganglionnaires, les surmenés, les grands insomniques, et, en général, tous ceux qui, sans être atteints de maladies aiguës en évolution ressentent un fléchissement organique temporaire.

Il est des malades qu'on s'abstiendra d'autre part, d'envoyer à la mer. Ce sont les tuberculeux pulmonaires à forme évolutive ou les tuberculeux atteints de lésions laryngées. Les affections aiguës de la peau, des yeux, des oreilles sont également des contre-indications à une cure marine. Enfin certaines maladies du cœur accompagnées de mauvaises circulations représentent aussi des cas qu'il vaudrait mieux envoyer dans les vallées terrestres ou en plaine.

Les poussières et les fumées des cités qui interceptent l'action bienfaisante du soleil sont absentes des plages. Celles-ci par leur luminosité, par les qualités de l'air qu'on y respire sont de merveilleux ateliers de réparation du matériel humain.

Dr Maurice LEBON.
(« Le JOURNAL DE LA FEMME », Paris).

L'ARGENT ET L'IDEAL

En même temps qu'elle prodigue contre les politiciens ses accusations de vénalité, l'opinion publique — l'aviez-vous remarqué ? — accorde à peu de frais la réputation d'honnête homme. Pour peu qu'un homme politique passe pour réfractaire aux séductions de l'argent, on vante sa probité, sa pureté, sa haute conscience et ses mains propres. Comme s'il n'y avait pas d'autre corruption que la corruption par l'argent. Comme si le mensonge était innocent quand il est inspiré, non par la convoitise de la richesse, mais par la volonté d'assurer le triomphe d'un idéal. Comme s'il était juste, l'homme qui refuse l'or de l'iniquité, mais soutient une cause injuste parce que celle-ci est celle de son parti, celle qui répond aux aspirations de son groupe ou aux traditions de sa famille. Comme s'il était juste, l'homme qui entend être fidèle à ses idées plutôt que prêt à reconnaître en toute occasion la justice et la vérité. Comme si la patrie était moins trahie quand le crime d'intelligences avec ses adversaires est perpétré en vue d'un idéal plutôt qu'en vue d'une somme d'argent.

Les publicains étaient des agents fiscaux ordinairement concussionnaires. Donc un publicain se tenait au bas du temple : c'était un fonctionnaire corrompu, un « pourri » au sens de Léon Degré. Dans le même temple un autre personnage se tenait en meilleure place. Il n'avait jamais volé.

La corruption par l'idéal, comparée à la corruption par l'argent, présente de nombreux avantages. Elle est à la portée de tout le monde. Les offres des puissances d'argent ne s'adressent qu'à une minorité de gens bien placés. Mais à l'homme le plus obscur d'intarissables jolies sont promises, s'il consent à recevoir un esprit qui n'est pas l'esprit de Dieu, à servir un idéal qui n'est pas la vérité.

La corruption par l'idéal, en démocratie du moins, conduit rarement en prison. Elle est compatible avec la plus flatteuse réputation. Elle s'accompagne d'une conscience heureuse. En cas de conflit entre la justice et mon appétit de richesses, ma conscience protestera sans doute en faveur de la justice ; en cas de conflit entre la justice et mon idéal, craignons que ma conscience ne reste silencieuse. Mon idéal s'est emparé d'elle, c'est lui qui décide du juste et du vrai. Son action corruptrice est radicale parce qu'elle est invisible. C'est Satan déguisé en ange de lumière.

L'homme possédé par son idéal n'apercevra jamais l'acte monstrueux d'égoïsme qu'il commet en préférant son idéal à la vérité. D'où la force obstination dans le mal qui caractérise ces partisans corrompus jusqu'au fond de leur conscience par les séductions de l'idéal. Qu'importe que leurs mains soient propres si leur âme ne l'est pas ; ce ne sont pas des vendus, mais des idéalistes, qui voulaient que Dreyfus restât à l'île du Diable ; ce sont des idéalistes qui font le silence sur les crimes innombrables de la Russie révolutionnaire, et de l'Espagne rouge, ou essayent une justification criminelle de ces crimes ; ce sont des idéalistes qui veulent que la Chine soit communiste et que l'aviation allemande n'ait pas bombardé Guernica ; ce sont des idéalistes qui organisent à

LE VOEU DE LOUIS XIII (1638)

Le Vœu de Louis XIII est l'acte par lequel ce prince consacra le royaume de France à la Vierge Marie. Objet d'une « Déclaration » publiée le 10 février 1638, cette consécration, prononcée par le roi, le 15 août suivant, à Abbeville, entraînait après elle l'obligation, pour toutes les églises de France, d'une procession annuelle où, chaque 15 août, autorités civiles et militaires, corps constitués, métiers, devaient prendre part.

En 1936 « l'année de Corbie », Louis XIII est engagé dans une guerre contre la Maison d'Autriche. « Porté à la paix tant par sa religion qu'à l'instigation des moines, écrit à son gouvernement l'ambassadeur à Paris du roi de Suède, Grotius, l'esprit du roi de France poursuit l'idée d'une paix générale avec garantie pour l'avenir. » Richelieu et le Père Joseph, l'Éminence Grise, n'ont, sur ce point, quoi qu'on en ait écrit, pas d'autres préoccupations que Sa Majesté. Mais la Maison d'Autriche a comme investi le royaume d'une circonvallation : à tout prix il faut dégager le pays de l'étau espagnol. En Flandre comme en Lorraine, les opérations militaires tournent très mal. Comme trois siècles plus tard (1914) une offensive foudroyante de la cavalerie impériale a jeté la panique jusque dans Paris, en dépit d'un effort gigantesque de redressement, la guerre s'éternise maintenant dans les tranchées de Corbie ; le peuple remplit les églises où il assiège les autels de la Vierge Marie. Louis XIII, Richelieu, le Père Joseph, impuissants à triompher par les armes, se tournent vers le Ciel.

En relations étroites avec les Bénédictines du Calvaire qu'en 1617 Antoinette d'Orléans-Longueville a fondées avec l'appui du Père Joseph, Richelieu intéresse ces contemplatives depuis plus de vingt ans à tous ses projets, ses anxiétés, ses espoirs. Dans les huit couvents de la Congrégation, la prière monte sans arrêt vers la Vierge des Sept Douleurs, car chacun d'eux est un foyer où brûle une flamme catholique et patriotique. Le Père Joseph qui l'entretient vient lui-même y ranimer son ardeur aux heures tragiques et sombres des revers. Dans l'un des deux couvents de Paris, au « Maris », la Crucifixion — celui-là même dont le boulevard et la rue des Filles-du-Calvaire consacrent le souvenir — vit, depuis 1631, une religieuse que le Père Joseph a fait venir de Morlaix. Née Anne de Goulaine, sœur Anne-Marie de Jésus-Crucifié, « une seconde sainte Lidwine, écrit son biographe, est une âme intérieure que Dieu éprouve par les souffrances et les épreuves les plus rudes qu'on puisse imaginer ». Comme elle reçoit du Ciel d'intimes communications, le Père Joseph la suit de très près. Or, en 1636, dix jours après que le roi a prié les évêques de développer un vaste mouvement de prières publiques, la voix qui fait remettre à Louis XIII par le Père Joseph un message du Christ : « Je veux aussi, y peut-on lire, qu'il fasse honneur à ma Mère en son royaume en la manière que je lui feral connaître. Je rendrai son royaume, par l'intercession de ma Mère, la plus heureuse patrie qui soit sous le ciel. » Volonté céleste que « sous le même mouvement du Ciel », le Père Joseph traduit ainsi : « Qu'il plaise au roi de mettre sa personne et ses États sous la protection de la Reine du Ciel ». Dans un travail tout récent, les Bénédictines du Calvaire, le Père Joseph du Tremblay et le Vœu de Louis XIII, (Paris, librairie saint François d'Assise), le P. Gratien de Paris, capucin, a fait sur cette « Révélation » la pleine lumière : nous y renvoyons nos lecteurs.

Ce n'était point la première fois, certes, que Louis XIII, très dévot à la Mère de Dieu, s'entendait suggérer pareil dessein : depuis 1630 au moins, il le porte même secrètement en son âme. Aussi, quand, en novembre 1636, le cardinal lui écrit, dans une lettre où visiblement il fait allusion au Père Joseph et à sœur Anne-Marie : « Telles personnes méritent considération », le roi est-il depuis longtemps travaillé par les scrupules que son confesseur et Richelieu prétendaient calmer quelques mois plus tôt. L'année 1636, si mal commencée, s'achève sur les succès. Pour les grâces reçues et celles qu'on attend, ce n'est vraiment pas assez de la lampe d'argent continuellement ardente qu'il vient de faire ériger à Notre-Dame de Paris devant l'autel et la chapelle de la Vierge. Pour splendide qu'il soit, ce joyau — auquel M. Vloberg consacre plusieurs pages dans son remarquable ouvrage, Notre-Dame de Paris et le Vœu de Louis XIII — ne suffit plus et le prince songe à

répondre au message du Christ : il médite une « Déclaration royale » qui, plaçant officiellement le royaume de France sous la protection de la Bienheureuse Vierge, sera en même temps le magnificat de son règne.

La plupart des études ou brochures publiées sur le sujet qui nous occupe, depuis notre Vœu de Louis XIII (Paris, Bonne Presse 1937), jusqu'au travail beaucoup plus étudié de M. l'abbé Louis Blond, Notre-Dame des Victoires et le Vœu de Louis XIII (Paris, Editions des Presses Modernes), reproduisent en entier cette Déclaration. Rendue publique en février 1638, elle sera renforcée, six mois plus tard, par une démarche plus personnelle encore du roi. Se trouvant à Abbeville, ville frontalière, au milieu de son armée, le 15 août, Louis XIII y consacre, en effet, de vive voix son royaume à la Vierge.

Préparée dès le début de l'année 1637, certainement achevée en octobre, communiquée en novembre au Parlement de Paris qui répond « ne pouvoir ni devoir entrer en vérification de ces Lettres du roi », la Déclaration, revue et amendée par le cardinal, gisait toujours sur le bureau du roi quand une nouvelle intervention du Ciel vint presser Louis XIII de mettre un terme à ses hésitations. Anne d'Autriche, dans l'attente d'une maternité — on a dit ailleurs (Vœu de Louis XIII, Paris, Bonne Presse, p. 71), les circonstances de cet événement — ignorait encore à la fois si, plus heureuse que précédemment, elle arriverait heureusement à terme, si surtout, elle enfanterait un dauphin, quand elle reçut du Ciel l'assurance que ses desirs étaient entièrement exaucés. Nous ne pouvons ici, faute de place, que résumer en quelques lignes un récit digne de la Légende dorée ou des Fioretti :

Humble religieux employé à la quête par le couvent des Augustins déchaussés — aujourd'hui Notre-Dame des Victoires — le Frère Flacré que la cour et la ville, après l'avoir traité de visionnaire et d'imposteur, regardèrent bientôt comme un saint, que Louis XIV invitera personnellement à son sacre et dont il fera porter le cœur à Cotignac après sa mort, le 16 février 1684, avait eu, de la Vierge Marie, à diverses reprises, la réponse que les prières pour la naissance d'un dauphin étaient exaucées. Un jour vint où la Reine du Ciel lui enjoignit d'en avertir leurs Majestés. Longtemps, les supérieurs hésitèrent. Finalement, au début de février 1638, M. Bernard, dit le Pauvre Prêtre, universellement vénéré dans Paris, prit sur lui d'en faire part à la reine. Sans tarder, Louis XIII, se conformant au désir du Ciel, expédia en son nom le frère Flacré en pèlerinage à Notre-Dame-de-Grâces, à Cotignac, en Provence. Trois jours plus tard, le 10 février, il signait enfin, à Saint-Germain-en-Laye, sa Déclaration. Si le désir d'obtenir du Ciel un héritier n'a donc point provoqué le Vœu de Louis XIII, sa publication paraît pourtant étroitement liée à la certitude obtenue de la naissance prochaine d'un dauphin.

Quelques années plus tard, Anne d'Autriche, régente, fera venir en sa chambre le frère Flacré : « Mon Frère, lui dira-t-elle, je n'ai pas perdu de vue la grâce signalée que m'avez obtenue de la Vierge qui m'a donné un fils. J'ai fait faire un grand tableau où il est représenté à genoux devant la Sainte Vierge à qui il offre sa couronne et son sceptre. Je vous charge de le porter à Notre-Dame-des-Grâces en Provence. Vous ferez à la Sainte Vierge mes très humbles actions de grâces et vous la prierez de bénir mon fils ».

Quarante ans avant les révélations de Paray-le-Monial, le Ciel témoignait ainsi la sollicitude que lui inspirent les destinées de la France, combien aussi il désire établir par elle le règne du Christ dans le monde. Dans l'histoire de la vocation française « Corbie ou le Vœu de Louis XIII » est un chapitre dicté par la Providence au même titre que ceux de Tolbiac, Orléans, Paray-le-Monial, Lourdes.

Pierre DELATTRE.
(« TEMPS PRESENT », Paris).

COURS AGRICOLES DANS LA GASPESIE

Le service de l'enseignement agricole annonce que M. Pierre Dorion, agronome de Carleton, donnera une série de cours agricoles de vacances aux jeunes cultivateurs de la région de la Gaspésie. Ces cours dureront dix jours et ils seront accompagnés de démonstrations pratiques.

Il est probable que M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture, et M. Jean-Charles Magnan, directeur de l'enseignement agricole, assisteront à la clôture des cours qui aura lieu le 19 août.

Le plus long mois de l'année pour les commerçants de charbon, c'est le mois de juillet.

Le Journal de Waterloo.

MAL AUX PIEDS

Souffrez-vous de callosités, de pieds difformes, de transpiration ? Avez-vous mal aux talons, dans les jambes ?

Les articles du Dr Scholl pour maux de pieds vous soulageront.

Venez pour un examen gratuit à notre département de chiropédie.

Magasin St-Georges Enrg.

Une source de pure satisfaction

Le breuvage par excellence après une partie de golf bien réussie — c'est la Black Horse, la bière préférée des Canadiens. Levez votre verre et voyez comme elle est différente. Limpide comme un cristal, elle pétillie joyeusement. Et dès la première gorgée, vous constatez comme elle est merveilleuse pour francher la soif. Elle aide aussi à digérer. Cette bière incomparable doit sa supériorité à l'expérience acquise par cinq générations de brasseurs dont l'ambition fut toujours de produire ce qu'il y avait de mieux... un breuvage qui pouvait être une source de pure satisfaction. C'est pourquoi...

La **Black Horse** est bue par plus de gens que toute autre BIÈRE en bouteille



SI NOUS ETIONS AU DANEMARK...

Si nous étions au Danemark nous ne subirions pas les baisses de prix qui nous sont imposées ici, chez nous.

Si nous étions au Danemark, nos organismes coopératifs nous rendraient d'autres services que ceux qui nous sont rendus par nos coopératives à nous.

Si nous étions au Danemark... on trouverait que, là-bas comme ici, le succès dépend bien moins des coopératives elles-mêmes que des membres de ces coopératives.

On verrait qu'au Danemark on a ses difficultés, ses misères, ses ennuis, voire ses insuccès, mais que là-bas une des pratiques les plus louables des coopératives consiste justement à si bien comprendre l'esprit et le sens de la coopération que l'on ne se vante que de ses succès et le moins possible de ses insuccès, que l'on prend tous les moyens possibles pour ne pas nuire à l'action de ses organismes coopératifs.

Ainsi dans la production du porc, les producteurs sont si bien convaincus du fait qu'une bonne vente dépend bien moins des organismes de vente que des producteurs eux-mêmes qu'ils se montrent d'une sévérité « sans bon sens » dans la préparation de règlements ainsi que dans leur application. Le producteur de porc qui tâcherait de vendre un sujet de 150 livres se verrait semoncé de belle façon et se serait pénalisé de telle sorte que l'envie de recommencer ne le reprendrait pas de sitôt.

C'est là une des raisons pourquoi ça va si bien au Danemark.

Les organismes coopératifs là-bas, lorsqu'ils ont à effectuer une vente, ne se trouvent pas en butte aux difficultés que fait naître le manque de qualité. Ils n'ont pas à dépenser la moitié de leur temps et de leurs efforts à chercher des arguments pour couvrir les défauts de la marchandise que leurs membres leur font vendre.

Leur travail est simplifié du fait qu'ils vendent une marchandise dont la réputation de haute qualité en impose aux acheteurs qui, payant pour un produit danois, savent ce qu'ils recevront.

Ce sont les membres danois des coopératives danoises qui donnent à leurs sociétés coopératives la possibilité de travailler sur un terrain aussi avantageux grâce à l'intérêt de chacun de produire bon et bien.

Nous sommes encore loin, chez nous, d'en être rendus là. Mais il y a des progrès indéniables chez nous. Ainsi dans la production du porc, si la moyenne des cultivateurs du Québec faisait comme font les producteurs de Yamachiche, de St-Valérien, de Roxton Falls, de St-Polycarpe, de Mont-Laurier, de Granby, la vente du porc chez nous serait plus facile et nous n'aurions probablement pas à subir des baisses de prix aussi malheureuses que celle de cette semaine.

ALFRED SAVOIE.

LA MOUCHE COMMUNE COMME PORTEUR DE MALADIES

On accuse la mouche commune d'être un grave danger pour la santé et un fléau de premier ordre, surtout pendant les mois chauds, depuis la mi-été jusqu'en automne, alors qu'elle pullule. Elle est dangereuse pour la santé parce qu'elle se nourrit d'ordures ménagères, de fumier et d'excréments et qu'après avoir touché à ces matières infectées, elle va se poser directement sur les denrées alimentaires. Les particules de matière organique en décomposition, les bactéries et autres organismes vivants adhèrent à ses poils et à ses pattes, velues et collantes, ainsi qu'aux parties de sa bouche, et peuvent être transportées aux denrées alimentaires sur ses fientes et sa salive.

La mouche commune ou mouche domestique, appelée *Musca domestica* en langue scientifique, se rencontre dans toutes les parties du globe; elle est notoire par le rôle qu'elle joue dans la dissémination des maladies dangereuses telles que la diarrhée infantile, la tuberculose, la typhoïde, le choléra et la dysenterie. Elle sert également d'hôte intermédiaire pour certaines espèces de vers ronds qui infestent l'estomac du cheval, et de ténias ou vers solitaires qui se rencontrent dans les volailles. Au Canada, la mouche commune est probablement l'insecte le plus actif de tous ceux qui transmettent des maladies.

Il est très important de prendre des mesures pour en réduire le nombre et l'empêcher de se porter sur les produits alimentaires.

MOYENS DE DEFENSE

Le moyen le plus utile d'empêcher la multiplication de la mouche commune est de supprimer ou de réduire ses foyers de multiplication en traitant ou en enlevant le fumier et les déchets. Le fumier frais de cheval est peut-être la grande cause de l'abondance des mouches dans les districts ruraux. On estime que plus d'un million de mouches peuvent naître d'une tonne de fumier. Les ordures ménagères

constituent un facteur important dans les villes. Pour que les moyens de défense soient réellement utiles, il faudrait qu'ils fussent organisés en commun, car il suffit d'un tas négligé de fumier ou de déchets pour infester tout un voisinage. Le fumier qui s'accumule dans les écuries des villes doit en être sorti au moins deux fois par semaine. Dans les districts ruraux, partout où il est possible de le faire le fumier doit être enlevé tous les jours et épanché dans le champ mince dans les champs pour que l'effet desséchant du soleil et du vent empêche la multiplication. Un autre bon moyen est de profiter de la chaleur produite par la fermentation lorsque le fumier est mis en tas compacts. Le tas de fumier doit être placé sur un sol dur ou sur du béton. Les côtés des tas doivent être coupés bien net et presque verticaux, s'inclinant légèrement vers le centre. A mesure que l'on ajoute du fumier frais au tas, il faut le tasser au moyen d'une pelle. La chaleur produite par la fermentation détruit tous les oeufs des mouches, les larves et les pupes, sauf peut-être ceux près de la surface de la couche du dessus. L'application avec un arrosoir ou un pulvérisateur d'une solution de borax composée de 1 livre de borax par 6 gallons d'eau détruit toutes les phases de mouches de la couche du dessus. Six gallons de solution suffisent pour traiter 30 pieds carrés de surface.

Il faut aussi prendre des mesures pour empêcher l'accumulation du fumier des autres bestiaux domestiques comme les cochons, les vaches et les poules, car les mouches se multiplient aussi dans ces substances, quoique moins que dans le fumier de cheval.

Recouvrez les déchets alimentaires, puis brûlez-les.

Tous les déchets organiques comme les déchets alimentaires devraient être enveloppés dans du papier et mis dans des contenants à l'épreuve des mouches, jusqu'à ce qu'ils soient détruits par le feu. L'accumulation d'ordures ménagères dans les dépotoirs municipaux pendant les mois chauds de l'année est très mauvaise, car ces dépotoirs produisent une immense population de mouches et d'autre vermine qui peuvent constituer un fléau sérieux. L'incinération est le seul moyen satisfaisant de se débarrasser des déchets pendant la saison des mouches.

Il faut faire le nécessaire pour se protéger contre les mouches dans les habitations. La pose de moustiquaires sur les portes et les chassis est très utile sous ce rapport. Il faut détruire promptement les mouches qui s'introduisent dans les maisons. On peut pour cela se servir de tapettes, de papier col-

lant, de papier empoisonné ou d'appâts empoisonnés que l'on obtient en mélangeant une cuillerée à thé de formoline dans une tasse d'eau ou de lait sucré, et que l'on expose dans des soucoupes (hors de la portée des enfants ou des animaux domestiques). Les pulvérisations contenant de l'extraire de pyréthre dans de l'huile minérale sont aussi très efficaces et très utiles. On peut se procurer des imprimés sur la mouche commune et les moyens de la détruire en s'adressant au bureau de publicité et d'extension, Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

ET LA GUERRE CONTINUE...

Fin de juillet: midi de l'été! Il y a vingt-quatre ans, comme aujourd'hui nous savourions les délices de vacances qui semblaient ne devoir pas finir. Soudain, un coup de canon ébranla l'Europe et se répercuta jusqu'ici. Mobilisation partout, chants patriotiques, défilé joyeux de troupes. — Nacht Paris, crie le Boche. — Cette guerre ne durera pas un mois, songent les Français et les Anglais.

Illusions, rêves sur lesquels allaient passer quatre hivers. Désastre, hécatombe tels que le monde n'en avait pas connus. Dix millions de tués et plus encore de blessés. Dette aux chiffres astronomiques. Notre génération, pas plus que la suivante, n'en verra le règlement.

Toute cette mitraille, tous ces râles, toutes ces souffrances nous hantent justement. Que le fléau recommence, et c'en est fait de l'humanité. Pour empêcher son retour, multiplions les conférences. Bâtissons des dreadnoughts et des avions, ruinons-nous, s'il le faut, avant l'heure.

Une autre guerre sévit, non moins terrible, et nous nous refusons à compter ses victimes. La tuberculose, de 1914 à 1918, a creusé, au Canada seulement, près de 50,000 tombes, autant que nous a-

vions là-bas de soldats fauchés par la rafale de fer.

Hélas, cette fois, il n'y eut pas de II novembre. Négligemment on omet l'ordre de cesser le feu. Chaque année, dans la province de Québec, 2,700 personnes, pour la plupart des moins de 45 ans, l'âge de l'héroïsme, succombent, et, sans exagération, on peut estimer à dix fois autant le nombre des blessés. Des blessés qui ne survivront pas si nous tardons à les secourir. Des blessés qui, eux aussi, sèmeront la mort.

Se peut-il qu'une pareille tragédie ne nous émeuve pas davantage?

Vous, les mères, qui demandez au ciel que le petit enfant, né de votre amour et de votre douleur, ne connaisse pas les affres de la terrible agonie au fond des tranchées, que faites-vous pour le soustraire à un péril beaucoup plus certain et beaucoup plus proche? Un péril qui, peut-être, lui vient de vous-même, ou du compagnon de votre vie, ou de tel familier qui porte un germe fatal dans sa bouche?

Vous, les éducateurs, qui remplacez les parents auprès de l'adolescent, avez-vous conscience que le bon ou le mauvais état de votre santé n'est pas chose qui vous intéresse exclusivement? Avez-vous le droit de diffuser, en même temps que l'enseignement, la maladie? Le premier bien n'est-il pas la santé?

Et vous, patrons qui vous félicitez de faire vivre cent et mille ouvriers, est-ce que, par de dangereuses promesses, ou par des conditions pénibles, insalubres, de travail, vous ne les exposez pas à rencontrer la mort chez vous?

Prévenir la tuberculose, il le faut. Mais fermons d'abord les digues. Tant qu'il y aura des porteurs de germes, et qui ne se soucient pas de leur état, le danger restera le même pour leur entourage.

La guerre de 1914 était peut-être inévitable, comme les tremblements de terre et, autrefois, le typhus. La peste blanche, elle, ne continue de

faire des ravages que parce que nous le voulons bien. Ces 2,700 ou 3,000 décès annuels, c'est nous qui en sommes responsables. Et responsables nous les resterons si nous nous obstinons à ne pas nous connaître nous-mêmes, à ignorer si la camarade ne rôde pas dans notre entourage.

L'armistice, dans la guerre atroce que nous livre la tuberculose, sera-t-il signé à la faveur de cette contre-offensive de 1938?

(Communiqué du comité provincial de défense contre la tuberculose).

LA VERTU HYGIENIQUE DU RIRE

Par John L. RICE, M. D.

Ce dont les Etats-Unis — comme toutes les autres nations, du reste — ont le plus besoin, à l'heure actuelle, c'est une saine et franche gaieté pendant les repas, et plus de rire et de gaieté entre les repas. Le rire est une des meilleures choses pour entretenir la santé; nous ne rions pas suffisamment. Regardez autour de vous et vous verrez que l'individu qui souffre de l'estomac a une humeur désagréable, qu'il sourit rarement, et ne rit presque jamais. Par contre, l'individu qui est gai et joyeux n'a pas de troubles gastriques et est rarement malade.

Les effets salutaires du rire proviennent de ce que, à la base du rire, il y a l'émotion. et lorsque le rire est excité, c'est que nous sommes dans un état mental agréable. Cela produit un effet favorable sur la plupart de nos organes. Notre esprit et notre système nerveux contrôlent entièrement notre corps physique, consciemment ou inconsciemment. Le contrôle est conscient lorsque nous faisons entrer en jeu la volonté. Ainsi, nous faisons fonctionner nos muscles, nous marchons, nous parlons, nous avalons nos aliments et nos boissons; nous pouvons même retenir notre respiration pendant un certain

temps, sous l'influence de la volonté. Nous pouvons rire également, et si la majorité d'entre nous voulaient bien chasser tous leurs peits soucis en riant de bon coeur, au lieu de les ressasser continuellement, nous serions tous en meilleure santé.

Le rire engendre un état mental plus gai, et à cause de cela, il aide non seulement à tonifier le système tout entier, mais il aide également nos organes à s'acquies de leurs fonctions. L'individu qui se « tord de rire », a un esprit qui rit également. Tous les médecins vous diront que c'est votre attitude mentale qui vous maintient en bonne santé.

Voilà pourquoi nos repas devraient être, pour nous tous, un moment de gaieté et de rire. Quelques bons éclats de rire entre les plats, font plus pour nous aider à digérer que toutes les pilules du pharmacien. Aussi, apprenez à rire. Dissipez votre mauvaise humeur matinale par une bonne douche, et asseyez-vous à table pour votre déjeuner, le sourire aux lèvres. Le sourire est contagieux, et vous verrez, bientôt, que toute la famille sourira avec vous. Le rire deviendra pour tous une chose naturelle.

Arrangez-vous, à midi, à tous les jours manger en compagnie d'un convive de caractère gai, afin que vous puissiez rire à votre aise pendant le repas. Cela vous aidera à

vous maintenir en bonne humeur pour le restant de l'après-midi.

Que le souper soit, lui aussi, une occasion de rire et de gaieté. Souriez, riez de bon coeur, pendant le dîner, et vous verrez que, par la force des choses, tout ira mieux dans la famille. Même si votre menu doit être réduit à sa plus simple expression, quelques bons éclats de rire vous aideront à le mieux goûter.

Donc, si vous voulez vous maintenir en bonne santé, apprenez à rire!

Chaque Paquet de 10^c de PAPIER A MOUCHES WILSON. TUERA PLUS DE MOUCHES QUE PLUSIEURS DOLLARS EN VALEUR DE TOUT AUTRE ATTRAPE MOUCHE.

10c. POURQUOI PAYER PLUS? Le meilleur de tous les attrape-mouches. Propre, rapide, sûr et peu coûteux. Demandez-le chez votre Pharmacien, votre Epicier ou votre Marchand Général. The WILSON FLY PAD CO., Hamilton, Ont.

UNIVERSITE SAINT-JOSEPH

SAINT-JOSEPH, N. B.

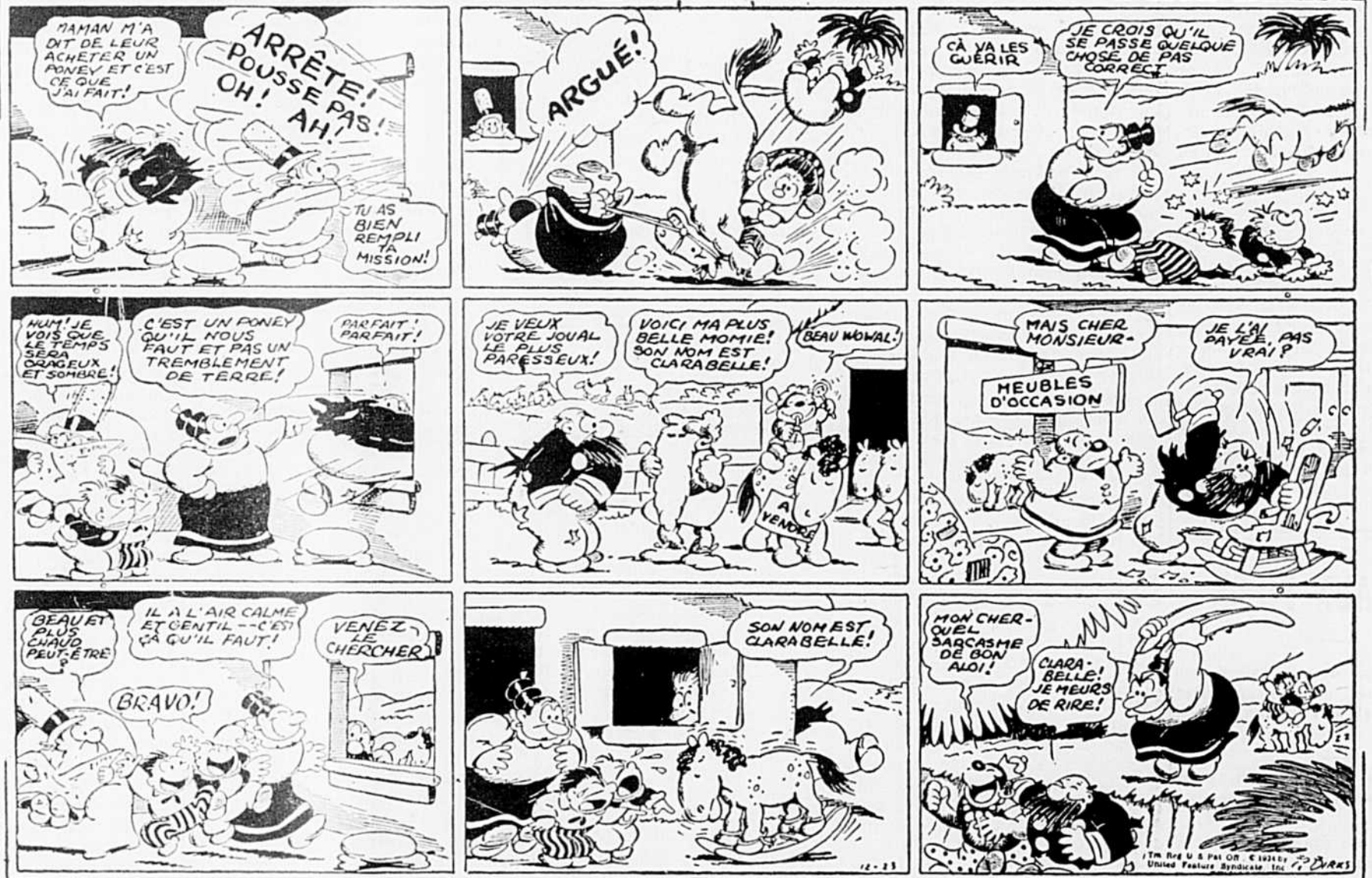
Cours classique et commercial dans les langues française et anglaise. Facilités exceptionnelles pour l'étude et la pratique de l'anglais. Ouverture des classes le 7 septembre. Pour prospectus et renseignements, adresser au

REV. PERE SUPERIEUR.

Nos. 17-18-19

LES Jumeaux DU CAPITAINE

Par R. Dirks



HAWKSHAW le DÉTECTIVE



PRIX ET COMMENTAIRES DU MARCHE

La Coopérative Fédérée de Québec fournit les commentaires suivants sur le marché.

BEURRE

A l'encontre du sentiment pessimiste qui existe depuis quelque temps, il est surprenant de constater que l'allure de ce marché demeure encore assez active et que, pour cette dernière semaine écoulée, nous ayons eu très peu de changement à noter dans les prix. Malgré une augmentation de production qui, présentement, semble s'accroître davantage par tout notre pays, que les marchés d'outre-mer se maintiennent à un niveau encore trop élevé pour nous permettre l'exportation, la vague d'achats, surtout pour fins de spéculation, est le principal facteur qui contribue à la stabilité de nos prix domestiques.

Les offres de beurre provenant des Provinces de l'Ouest trouvent rapidement des acheteurs dans la Province de l'Ontario, même à des prix plus élevés que ceux en cours sur le marché de Montréal.

Actuellement, le rapport préliminaire des stocks en entrepôts est attendu avec anxiété, mais en attendant, les prix sont soutenus.

Au cours de l'avant-midi, le 1er août, le No 1 pasteurisé au gros était coté de 24½¢ à 24¾¢ la livre.

Le marché anglais semble amplement approvisionné, pour le moment; le volume d'achats est limité et les prix ont quelque peu fléchi.

La Coopérative Fédérée de Québec fournit les commentaires suivants sur le marché.

VOLAILLES VIVANTES :

La demande fut plus lente. Par contre, avec des arrivages moindres, l'offre fut plus restreinte et il y a eu possibilité de maintenir les prix.

IMPORTANT :

Afin que les expéditions soient livrées à destination en bonne condition, il est urgent, surtout durant le temps des fortes chaleurs, de ne placer qu'un nombre raisonnable d'oiseaux dans chacune des cages; autrement, la mortalité occasionnée par la suffocation peut entraîner une perte assez considérable aux expéditeurs.

VOLAILLES ABATTUES :

Arrivages légers et prix stables. OEUFS : Montréal et Québec :

A la suite d'arrivages plus légers et d'une distribution plus rapide, notre marché aux oeufs a été plus stable sans variation importante dans les prix.

VEAUX ABATTUS :

Montréal et Québec : Marché tranquille et prix stationnaires.

PORES ABATTUS :

Montréal et Québec : Marché un peu plus faible et les prix ont légèrement fléchi.

Prix de remise de la Coopérative Fédérée de Québec, Succursale de Québec, Semaine finissant le 30 juillet 1938.

OEUFS :	
A — (Gros)	28c.
A — (Moyens)	26c.
B —	24c.
C —	22c.
VEAUX ABATTUS :	
Bons —	11c.
Moyens —	10c.
Communs —	8c.
POULES ABATTUES :	
A — 5 lbs et plus	22c.
A — 4 lbs jusqu'à 5 lbs	21c.
B — 5 lbs et plus	20c.
B — 4 lbs jusqu'à 5 lbs	19c.
C — 5 lbs et plus	17c.
C — 4 lbs jusqu'à 5 lbs	16c.
POULETS DU PRINTEMPS ABATTUS :	
B — 4 lbs et plus	23c.
B — 3 lbs jusqu'à 4 lbs	21c.
C — 4 lbs et plus	19c.
C — 3 lbs jusqu'à 4 lbs	17c.

IMPORTANT : Dans le but d'être utiles à la classe agricole, nous nous sommes organisés pour recevoir la volaille vivante à Québec; les cultivateurs intéressés pourront donc à l'avenir adresser les consignations directement à cette succursale.

Sur les prix ci-haut mentionnés nous retenirons une commission de 5 p.c. aux coopérateurs affiliés et 8 p.c. aux expéditeurs individuels.

PORES ABATTUS :	
A — Bacon de choix	140 lbs à 170 lbs 15½¢
Plus Prime \$1.00	
B — Bacon 140 lbs à 170	15½¢
Bouchers, 120 lbs à 170	15½¢
Légers, 100 lbs à 120 lbs	14½¢
Lourds, 170 lbs à 200 lbs	14c.

Prix de remise pour beurre et fromage, Montréal et Succursale de Québec, Semaine finissant le 25 juillet 1938

BEURRE FRAIS	
No 1 pasteurisé	24 7/16c
No 1 non pasteurisé	23 15/16c
No 2	23 7/16c

FROMAGE :

Blanc	Coloré
No 1 13½¢	No 1 13½¢
No 2 12½¢	No 2 12½¢

TRES IMPORTANT : Aucune commission ou frais d'emmagasinage à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.

AUX ETATS-UNIS

LES ELECTIONS FEDERALES DU MOIS DE NOVEMBRE PROCHAIN

C'est le 8 novembre prochain que le peuple des Etats-Unis va de nouveau aller aux urnes électorales pour se donner un nouveau Congrès, c'est-à-dire une Chambre Basse et une partie de la Chambre Haute.

Quel sera le résultat du scrutin ? La nation sera-t-elle aussi favorable au New Deal qu'elle l'a été il y a deux ans ? Assistons-nous, cet automne, à un revirement d'opinion au sujet de la politique nationale préconisée et suivie par l'administration actuelle ? Le troisième parti politique que vient de créer le gouverneur La Follette, jouera-t-il un rôle important dans la campagne politique qui approche ? Quel résultat vont obtenir les partis de moindre envergure, tels que le parti travailliste, le parti socialiste et le parti communiste ? Voilà autant de questions que se posent les leaders politiques du pays, en attendant le résultat des élections qui auront lieu le mardi 8 novembre.

La durée de la Chambre Basse du Congrès est de deux ans. La durée du mandat des Sénateurs des Etats-Unis est de six ans, et, tous les deux ans, le tiers des membres qui a siégé pendant six années, se retire.

Dans deux ans, c'est-à-dire en 1940, l'élection d'un nouveau Congrès va coïncider avec l'élection du président des Etats-Unis.

L'élection d'un Congrès, qu'elle coïncide ou non avec l'élection présidentielle, est toujours chose très importante. Le Congrès est la Branche législative du gouvernement fédéral. Le président du pays, par ses directives, peut exercer une certaine influence sur la politique nationale du pays, mais à la condition qu'une majorité dans les deux Chambres du Congrès, lui soit favorable. Il arrive parfois qu'un parti qui a porté un candidat présidentiel à la victoire, s'oppose à certaines mesures préconisées par celui-ci. Cela s'est produit depuis les dernières élections. En effet, M. Roosevelt, le président actuel, avait recommandé qu'on augmentât le nombre des membres de la Cour Suprême des Etats-Unis, recommandation qui fut rejetée par le Congrès. Le « re-organization bill » eut le même sort. Prerogatives du pouvoir législatif ou du congrès.

Les prérogatives du Congrès sont nettement délimitées par la Constitution des Etats-Unis, à l'article I, Section VIII. Il y est dit que le Congrès aura le pouvoir :

« D'établir et de percevoir des taxes, droits, impôts et acoises ; de payer les dettes et pourvoir à la défense commune et au bien-être général des Etats-Unis ;
« De faire des emprunts au nom des Etats-Unis ;
« De régler le commerce avec les nations étrangères, et le commerce d'Etat à Etat.
« D'établir une règle uniforme de naturalisation, et des lois uniformes sur les banqueroutes dans tous les Etats-Unis.
« De battre monnaie, d'en régler la valeur, ainsi que celle des monnaies étrangères, et de fixer l'étalon des poids et mesures ;
« D'établir des bureaux et des routes de poste ;
« D'encourager le progrès des sciences et des arts utiles, en garantissant pour un certain temps, aux auteurs et aux inventeurs, un droit exclusif sur leurs écrits et découvertes ;
« De constituer des tribunaux inférieurs à la Cour Suprême ;
« De définir et châtier les actes de piraterie et de félonie commis en pleine mer, ainsi que les atteintes portées au droit des gens ;
« De déclarer la guerre, d'accorder des lettres de représailles, et de faire les règlements touchant les captures sur mer et sur terre ;
« De lever et entretenir des armées.
« De créer et d'entretenir une marine ;
« D'appeler, en cas de besoin, la milice sous les armes pour faire exécuter les lois de l'Union, réprimer les insurrections et repousser les invasions.
« Et de faire toutes les lois qui seront nécessaires et convenables pour mettre à exécution les pouvoirs ci-dessus énumérés, ainsi que ceux dont la présente Constitution investit le gouvernement des Etats-Unis, un de ses Départements ou de ses officiers. »

Si le pouvoir de faire des lois est, règle générale, le même dans les deux Chambres, il est des distinctions qu'il faut mentionner. Tout projet de loi relatif à la levée des impôts devra prendre naissance à la Chambre des Représentants. Cette Chambre a seule le droit d'impeachment. Dans le cas où aucun candidat à la présidence du pays, n'obtiendrait pas la majorité des votes du collège électoral, c'est encore la Chambre des Représentants qui doit choisir le président parmi les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

D'un autre côté, c'est sur l'avis ou avec le consentement du Sénat seul, que le président des Etats-Unis peut conclure des traités, nommer des ambassadeurs, des con-

suls, des juges de la Cour Suprême, et autres fonctionnaires des Etats-Unis.

F.L.I.S.

Pologne et Lithuanie TROIS MOIS APRES

Trois mois ont passé depuis la normalisation des rapports polono-lithuaniens : aujourd'hui les lettres et les journaux s'échangent sans difficulté entre les deux pays ; on se télégraphie et on se téléphone ; les routes ne sont plus coupées à la frontière ; des trains relient chaque jour les deux capitales... Dans l'article qu'on va lire, notre excellent collaborateur, M. Aimé Tranchand, député de la Vienne, dresse le bilan suggestif de ces heureux résultats et en mesure la signification.

De brèves dépêches ont signalé récemment que, dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, le premier train direct entre la Pologne et la Lithuanie avait quitté Varsovie pour Kaunas. Ce petit fait est plein de signification.

On n'a pas oublié à la suite de quels incidents, à la fin du mois de mars dernier, la Lithuanie avait accepté de « normaliser » ses relations avec sa voisine polonaise. Depuis lors, toute une série de négociations engagées entre les deux états ont permis de tirer d'importantes conclusions pratiques de la nouvelle situation créée. C'est sans doute pour la première fois dans l'histoire qu'un ultimatum — qu'on a pu à juste titre qualifier d'ultimatum de la paix — aura produit des résultats aussi positifs et aussi rapides.

Dès le 2 mai 1938, était signée une convention relative aux communications postales entre la Pologne et la Lithuanie. L'échange des instruments de ratification de cette convention entre les deux gouvernements a eu lieu le 27 juin. Et ainsi a disparu définitivement cette situation n'ayant son équivalent nulle part ailleurs et selon laquelle aucune lettre, aucun journal, aucune carte postale même venant de Pologne ne pouvaient entrer en Lithuanie.

Cinq jours plus tôt, le 22 juin, avait été signé à Kaunas un accord entre le Ministère lithuanien des Communications et la Compagnie polonaise de transports aériens L.O.T. aux termes de laquelle, dorénavant, la grande ligne aérienne Varsovie-Wilno-Riga-Tallinn-Helsinki emprunterait l'itinéraire Varsovie-Wilno-Kaunas-Riga. etc. Grâce à ce nouveau itinéraire, la Lithuanie se trouve aujourd'hui reliée directement avec Athènes et Constantinople, la ligne aérienne Helsinki-Kaunas-Varsovie se raccordant dans la capitale polonaise avec la ligne Varsovie-Bucarest-Athènes-Haïffa (Palestine).

D'autre part, à l'occasion du Congrès Touristique international de mai 1938, la Société lithuanienne de tourisme avait engagé des pourparlers avec le Touring Club de Pologne pour déterminer le régime des tryptiques de façon à établir un trafic touristique automobile entre les deux pays. Par ailleurs, une convention de navigation fluviale était signée à Kaunas dès le 14 mai pour régler toutes les questions relatives à la navigation fluviale par le Niemen et ses affluents, notamment celle si importante du flottage du bois.

Mais tout cela, navigation fluviale, relations automobiles, postales ou aériennes, quel qu'en fût l'intérêt, ne pouvaient avoir aux yeux des peuples lithuanien et polonais la même signification concrète que la mise en marche de trains réguliers reliant désormais les deux pays.

Toutes les questions techniques ayant trait au trafic ferroviaire polono-lithuanien firent donc l'objet d'une minutieuse mise au point, au cours d'une conférence spéciale tenue à Kaunas du 30 mai au 6 juin. Notamment, un projet de tarif pour marchandises et voyageurs fut établi. Le 28 juin, les instruments de ratification de l'accord sur les communications ferroviaires étaient échangés et le lendemain la légation de Pologne à Kaunas commençait à délivrer des visas pour la Pologne. Le 1er juillet à minuit quinze, le premier train polonais pour Kaunas quittait Varsovie par l'itinéraire Landwarow-Zawiasy-Vievis, noms de stations polonaises ou lithuaniennes qui, bien rapidement, vont devenir familières aux spécialistes des voyages internationaux mais qui, pour quelques jours encore, auront à leurs yeux et à leurs oreilles l'aspect d'une véritable « nouveauté ».

Au moment où se décidait la normalisation de rapports polono-lithuaniens, beaucoup de prophètes de mauvais augure ont tenu à souligner dans la presse internationale, et même dans la presse française, que les rapports entre les deux pays ne sauraient en fait s'améliorer et que le nouvel état de choses n'aurait qu'une valeur théorique. Trois mois ont passé depuis lors et déjà les faits parlent suffisamment d'eux-mêmes à tout esprit de bonne foi pour permettre de juger du bien ou du mal fondé de cette prédiction.

C'est un fait acquis aujourd'hui que la rapidité avec laquelle est en train de disparaître la Muraille de Chine qui, pendant près de vingt ans, a séparé les deux pays. Une fois de plus, il a été prouvé que la première condition pour s'entendre est simple : c'est de se parler.

On est d'accord en Pologne pour reconnaître que dans ces contacts et ces entretiens les Lithuaniens ont fait sans cesse montre d'une grande bonne volonté, tandis qu'on reconnaît en Lithuanie que les Polonais n'ont cherché à exercer aucune pression sur leurs partenaires. Dans ces conditions de chaque côté de la barrière les découvertes se sont multipliées et l'opinion lithuanienne a pu apprendre sans cesse des choses nouvelles sur la Pologne tandis que l'opinion polonaise confirmait les raisons de son fonds d'attachement traditionnel pour la nation voisine.

Il n'est pas douteux qu'au fur et à mesure que le temps passera ces échanges de vues et d'observations s'amplifieront, les anciens préjugés séparant les deux nations acheveront de disparaître pour le plus grand profit de l'œuvre de paix qui est également chère à la Lithuanie et à la Pologne dans l'Europe du Nord-Est.

Ainsi, une fois de plus, la politique polonaise, conduite par M. Joseph Beck, selon les normes jadis posées par le maréchal Pilsudski, se sera affirmée d'un sage réalisme dont il faut reconnaître les heureux effets.

Aimé TRANCHAND,
Député de la Vienne,
Vice-Président de la Commission de l'Armée.

NOUVELLE EGLISE EN GASPE

Mgr Joseph-Elzéar Matte, P.A., vicaire général du diocèse de Gaspésie, curé de Paspébiac, bénira le 9 août prochain la nouvelle église de la nouvelle paroisse de St-Jean de Brébeuf, dont l'abbé Trepanier est le curé. Cette nouvelle église vient d'être construite grâce aux octrois de colonisation obtenus par M. Henri Jolicoeur, député de Bonaventure. On sait que la paroisse Saint-Jean de Brébeuf est une paroisse de colonisation dont la population se compose d'anciens résidents de la paroisse St-Jean l'Évangéliste, comté de Bonaventure.

On a refait à neuf le chemin de pénétration. Quant à l'église, c'est un temple sobre et simple mais qui inspire la piété, la dévotion et la foi. De belles manifestations se dérouleront à St-Jean de Brébeuf mardi prochain le 9 août, lorsqu'il y aura de représentant de l'évêque de Gaspé Son Exc. Mgr François-Xavier Ross, Mgr Matte bénira le nouveau temple en présence d'un grand concours de fidèles.

MAL AUX PIEDS

Souffrez-vous de callosités, de pieds difformes, de transpiration? Avez-vous mal aux talons, dans les jambes?

Les articles du Dr Scholl pour maux de pieds vous soulageront.

Venez pour un examen gratuit à notre département de chiropédie.

Magasin St-Georges Engr.

AVIS PUBLIC

P. Q. Cité Rimouski, La Corp. Municipale de la paroisse de St-Valérien, juillet 28, 1938. Soumission pour la construction d'un Pont-Route sur le 1er rang, partie Ouest de l'église.

Avis est donné au public que des soumissions cachetées et adressées au soussigné seront reçues à l'adresse ci-dessous jusqu'à mercredi le 10 août 1938, à six heures du soir, (heure avancée). Les soumissions devront porter sur leur enveloppe en sus de leur adresse : Soumission pour pont. Les plans et devis seront fournis (tous les jours au bureau du soussigné de 9 h. a.m. à 6 h. p.m.). On peut consulter les plans et devis, et se procurer les formules de soumission au bureau du soussigné à St-Valérien, Cité Rimouski, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront faites sur les formules qui seront fournies par le Ministère des Travaux Publics, et en conformité des conditions qui y seront stipulées. Un chèque égal à dix pour cent du montant de la soumission, fait à l'ordre de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Valérien, et visé par une banque à charte Canadienne devra accompagner chaque soumission.

La Corporation Municipale de St-Valérien ne s'oblige pas d'accepter la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre du Conseil Municipal de St-Valérien, signé

Phil. Beaulieu,
Sec.-Trés. du C.M.

A VENISE UNE NUIT

LES 10-11 AOUT

Le second film de la semaine au théâtre Cartier, soit mercredi et jeudi, les 10-11 août, sera « A Venise une nuit », avec Albert Préjean et Elvire Popesco.

La réputation de ces deux artistes n'est plus à faire. Ces deux comédiens de classe défendent avec mouvement et brio ce film ou le beau cadre romantique de Venise joue son rôle comme jamais auparavant dans un film d'atmosphère. Dans un décor admirable et unique, tous deux nous racontent une histoire sentimentale, embuée de mystère. Un drame, des surprises, des coups de théâtre, étoffent une intrigue palpitante, qui se laisse suivre avec la plus vive anxiété, car le dénouement est mystérieux et ne se laisse pas deviner à aucun moment du film.

On applaudira le talent d'Elvire Popesco, plus rayonnant, plus agréable et plus fastueux que jamais. Quant à Préjean, il est toujours aussi spirituellement sympathique. Les cinéphiles amateurs d'imprévu, ne manqueront certainement pas de venir voir ce film qui saura leur plaire et leur procurer une soirée reposante.

ST-ULRIC

L'Honorable Onésime Gagnon était ici samedi dernier et a convoqué, chez M. J.-Bte Roy, les membres du comité national de St-Ulric. M. J. Simard du Bureau de la Colonisation à Matane, l'accompagnait.

Le Révérend Père Daniel, O.F., a passé quelque temps ici chez sa soeur Mme Edmond Roy.

M. Joseph L.-D. Gagnon est de retour de Moose Jaw, Sask., où il est allé pour acheter des chevaux. MM. Robert et Francis McNeil, de Baie Comeau, sont venus passer quelque temps de vacances chez leur mère Mme J. Morneau.

Mlle Irène McNeil, G.M.G. de Montréal a aussi passé quelques jours de vacances chez sa mère.

M. Pierre Ouellet, de Baie Comeau, et M. Maurice Mercier, de Québec, étaient de passage ici tout dernièrement.

Il y a des gens civilisés qui vous donnent envie d'aller passer le reste de vos jours avec les sauvages.

FERME A VENDRE

Située à ½ mille de la Station de St-Moïse. Bonne maison et grange. S'adresser à la Banque Provinciale du Canada à Sayabec, P.Q.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi (heure avancée), le lundi 15 août 1938, des soumissions pour des travaux d'amélioration au port de Rimouski, comté de Rimouski, P.Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : « Soumission pour amélioration du port, Rimouski, P.Q. »

On peut consulter les plans, la formule de contrat et le devis, et se procurer la formule de soumission aux bureaux de l'ingénieur en chef du ministère des Travaux Publics, à Ottawa, des ingénieurs régionaux, rue de la Cathédrale, Rimouski, P.Q.; édifice du bureau de poste, Québec, P.Q.; station postale « H », Montréal, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront faites sur la formule fournie par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National et de ses compagnies constituantes, garantis sans condition par le Dominion du Canada, quant au capital et à l'intérêt, ou les bons susdits et, s'il y a lieu, un chèque visé pour compléter le montant.

Remarque. — Le ministère fournira les bleus et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de \$25.00, sous forme d'un chèque de banque visé, fait payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remis au déposant dès que lesdits bleus et devis seront retournés au ministère, pourvu que la chose soit faite pas plus tard qu'un mois après la date fixée pour la réception des soumissions. Si les bleus et le devis ne sont pas remis au ministère dans ce délai, le dépôt sera confisqué.

Par ordre, J. M. Somerville,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 21 juillet 1938.



PRECAUTION CONTRE LA PERTE DE LA VUE
Protégez votre santé et votre vue. Faites examiner régulièrement votre vue par un spécialiste.

J. A. GENDREAU

OPTOMETRISTE ET OPTICIEN

A Mont-Joli : le 1er lundi de chaque mois, Hotel Layole
A Amqui : le 2e lundi, Hotel Langis
A Trois-Pistoles : le 2e mercredi, Hotel Labrie.

Cartes professionnelles

GAGNON & SIMARD

AVOCATS

Paul-Emile Gagnon, L.L., C. R.
Gerard Simard, L.L.
Immeuble de la Cie de Pouvoir
RIMOUSKI
Bureau à Matane les 1er et 2e mardis de chaque mois.

JAMES J. JESSOP

AVOCAT

Bureau : Immeuble de la Banque Provinciale
RIMOUSKI
Bureau à Amqui (Hotel Langis), tous les 1er et 3e samedis de chaque mois.

CASGRAIN & CARON

AVOCATS

Perrault Casgrain, C. R.
Amélie Caron, C. R.
RIMOUSKI.
EDIFICE BANQUE CANADIENNE
NATIONALE
Bureau à Amqui : Le deuxième et le quatrième vendredi de chaque mois au bureau de l'Hotel Gagnon.

ART, GENDREAU

L.L. L.

AVOCAT

Immeuble Gilbert, RIMOUSKI
Téléphone No 22
Bureau à Bic (Hotel Laval) tous les 2e et 4e samedis après-midi.

LUCIEN SASSEVILLE, L.L., L.

AVOCAT — RIMOUSKI

Bureau : Avenue de l'Évêché.
Tél. 38
RIMOUSKI

EUDORE COUTURE

Licencié en droit

NOTAIRE

Bureau : IMMEUBLE GILBERT
RIMOUSKI
Domicile : Rue St-Germain
RIMOUSKI

Exigez le "BISCUIT SELECT"

EN VENTE CHEZ TOUS LES EPICIERIS

PAUL FILLION représentant,

C. P. 214 RIMOUSKI.

A VENDRE

Fournisse à air chaud, en très bonne condition, pour maison privée. Dr L. R. LAROSE, Matane, P.Q.

Notre spécialité

VÊTEMENTS DE DEUIL

Notre sympathie vous est acquise, et vous pouvez avoir entière confiance en notre service. Dans l'impossibilité de venir au magasin, téléphonez

258-B

Magasin Verreault
Rimouski



Messieurs les Amateurs de ce sport si captivant êtes-vous prêts pour votre prochaine excursion ? Vos accessoires sont-ils complets et en bon ordre ? Venez choisir, parmi l'assortiment le plus vaste et le plus complet de la région, les articles de pêche dont vous avez besoin.

CHEZ GILBERT

Avenue de l'Évêché, RIMOUSKI.

PACIFIQUE CANADIEN



Pourquoi ne pas prendre avantage de notre longue expérience dans l'organisation de voyages par terre ou par mer ? Nous sommes à votre entière disposition. Spécialité : Voyages de noces.

Adressez-vous à C. A. LANGEVIN, Agent du Traffic-Voyageurs, Pacifique Canadien, Gare du Palais, Québec, représentant toutes les Compagnies de navigation océanique ainsi que toutes les Agences de Voyages, ou à P. E. GINGRAS, Agent de District, Gare Windsor, Montréal.

SERVICE CIVIL

Nous avons aidé des centaines de personnes à obtenir des positions comme facteurs, employés des postes ou de douanes, employés de bureau et sténographes, etc. Écrivez-nous pour en avoir la preuve et des informations gratuites. M. C.C. Schools Limited, Toronto 10, la plus ancienne au Canada.

HOMMES DEMANDES

Hommes sérieux demandés pour s'occuper de la vente d'une ligne complète d'essences, épices, articles de toilette, médecine, thé, café, etc. Produits en demande dans tous les foyers. Commission généreuse. Prime mensuelle. Sur demande, vous recevrez CATALOGUE et INFORMATIONS. Adressez-vous : CIE JITO

NOTES LOCALES

— Son Excellence Mgr Georges Courchesne est arrivé ce matin de la France, où il a représenté la province de Québec au Congrès Marial de Boulogne-sur-mer.

— M. Séraphin Marion, du Bureau des Archives Nationales, à Ottawa, et madame Marion, étaient en visite ces jours derniers chez M. Philippe Marion, I.C., et Mme Marion, M. S. Marion est aussi directeur des publications historiques, secrétaire français de la Société Royale du Canada, président de la Société des conférences à l'Université d'Ottawa, dont M. Fulgence Charpentier est le vice-président. Il a donné une intéressante conférence, la semaine dernière, à l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière aux instituteurs laïques de la province chargés de l'enseignement primaire et secondaire. Sa causerie était intitulée: « Le sourire dans les lettres canadiennes-françaises du bon vieux temps ».

— Madame L.-G. Trudeau et Mlle Ginette Trudeau, de Québec, et Mlle Eveline Amiot, de Kénogami, ont passé la semaine à Rimouski en visite chez leurs parents et amis. Elles accompagnaient M. L.-G. Trudeau, ingénieur en chef du Ministère fédéral des Travaux Publics à Québec, qui est venu témoigner en Cour d'Échiquier dans la cause Paradis et Farley vs Sa Majesté.

— Le Révérend Frère Albertin, S. C., qui a quitté sa famille il y a cinq ans pour entrer chez les Frères du Sacré-Coeur, est en visite pour une dizaine de jours chez ses parents M. et Mme J.-Ludger Beauchesne.

— Madame Charles Verge, de Québec, est l'invitée de son frère M. Georges Tessier.

— M. et Mme James Benson, de New-York, de retour de la Gaspésie, étaient en visite chez Mme Camille Ross, ces jours derniers.

— M. le Dr Michel-Antoine Pineau, de retour d'un voyage d'études à Boston, a passé la fin de semaine chez ses parents, M. et Mme Michel Pineau.

— Mlle Eugénie et Emma Drapeau, G.M.G., de Montréal, étaient en visite en notre ville ces jours derniers.

— M. R.-O. Gilbert est allé à St-Aubert pour assister aux funérailles de sa sœur Mme F.-X. Lavalée.

— Mlle Lucienne Michaud est de retour de St-Philippe de Néri où elle a passé une quinzaine.

— Madame (Dr) J.-A. Marcell est de retour de (Israël) (Wolfe), où elle a assisté aux funérailles de son frère M. Wilfrid-Léon Grégoire.

— Madame J. Cyr et ses deux jeunes filles Mlle Cyr, de Fort Kent, Me, sont en visite chez M. et Mme Sylvio Martin.

— M. et Mme Moïse Gagnon, de Québec, sont les invités de M. le Dr J. Pineault, père de madame Gagnon.

— M. et Mme Jean Gendron, de Québec, ont passé la fin de semaine à Rimouski chez madame la comtesse Ferretti.

— M. le Dr et Mme Donat Lapointe, de Québec, M. et Mme Roméo Bourbeau, de Montréal, de retour de la Gaspésie, étaient en ville récemment.

— M. Lorenzo Parent, de St-Romuald, était en ville dernièrement.

— M. J.-A. Bernard Bédard, de St-Jean, Qué., actuellement en vacances à St-Luce-sur-mer, était en ville cette semaine.

— Madame Antoine Niquet, Mme Antonio Bourgeois et son fils, de Drummondville, sont en visite chez leurs parents M. et Mme Désiré Paré, au Rocher-Blanc.

— Le colonel Antonin Thériault a passé la fin de semaine chez sa sœur Mme A.-P. St-Laurent.

— Mlle Rita Boutin, de La Durantaye, est actuellement en promenade à Rimouski.

— Mlle Juliette Santerre, de St-Clément, a passé quelques jours à Rimouski l'invitée de Mlle Cécile Leblond.

— M. et Mme J. Baril, M. et Mme F. Lemieux, Mlle Yvonne Baril et M. Roger Lemieux, de Montréal, M. et Mme C.-L. Coriveau, de St-Valier, étaient en ville récemment.

— Mlle Anne-Marie Ross est revenue de Sayabec où elle a passé quelques semaines de vacances.

— Madame J.-A. Fillion, de Québec, et Mme Emile Tremblay, de Luceville, étaient en visite chez leur cousine Mme C. Ross, au commencement de la semaine.

— Mme Chs-Eugène St-Laurent est en promenade à Pointe-aux-Outardes, l'invitée de son frère M. Georges Moreau.

— M. Paul Lafontaine et sa sœur Mlle Lafontaine, de Drummondville, sont en visite chez Monsieur et Mme Gérard Fournier.

— En visite chez M. J.-A. Gendreau optométriste, et madame Gendreau, de St-Fabien: M. le chanoine D. Morin, curé de Causapsal, Mlle Antonia Morin, G.M.G., de Causapsal, et Mlle Madeleine Côté, de Québec.

— M. Joseph Verreault, de Québec, a passé quelques jours en no-

tre ville, cette semaine.

— Mlle Jeanne St-Onge est retournée à Amqui après avoir passé une huitaine à Rimouski.

— M. et Mme J.-Pierre Roy, de St-Anaclet, partiront demain pour St-Pierre-Joly, Manitoba, où ils passeront quelque temps chez leur fille Mme Albert Banville.

— M. Lionel Labrie, mécanicien à l'emploi de la Cie Price Brothers, a été victime d'un affreux accident mardi. Etant à réparer un pneu d'auto, M. Labrie eut le menton et la mâchoire fracassés, toutes les dents cassées, quand le pneu éclata et que la clé anglaise dont il se servait lui fut projetée en plein visage. Un compagnon de travail le trouva privé de connaissance. Il fut immédiatement transporté à l'hôpital St-Joseph pour recevoir les premiers soins, et de là à un hôpital de Québec.

— Jeudi après-midi, la J.O.C.F. est allée en pique-nique à la ferme de M. Alfred Dubé, à Beauséjour.

— M. Gérard Desjardins, employé de la Banque Provinciale, vient d'être transféré à St-Aubert. Il est remplacé par M. Heppell, de St-Anaclet, qui travaillait à la succursale de la Banque Provinciale à Jonquière.

— Mlle Aline Lefrançois, de Rivière-du-Loup, est actuellement en promenade chez M. et Mme Joseph Banville.

— Mlle Antonia Gosselin est partie pour Québec et Montréal. Mlle Gosselin entrera, le 15 août, au Noviciat des SS. de la Charité à Québec.

— Madame Godfroy Bouillon et ses enfants Mlle Fernande et M. Roger Bouillon, M. Oscar St-Laurent, Mlle Bertine et Rose-Aimée St-Laurent sont allés à Matane dimanche dernier.

— Mlle Eva et Anne-Marie Lavoie, de Montréal, sont en visite chez leurs sœurs Mme Emile Michaud, de Rimouski, et Mme Ed. Marceau, de N.-D. du Sacré-Coeur.

— M. et Mme Eugène Chapleau et Mlle Justine Chapleau, de Québec, étaient en visite chez M. le magistrat et madame A. Couillard, cette semaine.

— M. Alcide St-Arnaud, de Trois-Rivières, a passé quelques jours à Rimouski l'invité de M. Tancrede Lepage.

— M. l'abbé Armand Bérubé, qui a fait un stages d'études théologiques à Rome, est arrivé ce matin par le « Duchess of Bedford ». Sa mère Mme Eugène Bérubé, de St-Donat, et sa sœur Mlle Bérubé, sont allées à sa rencontre à la Pte-au-Père.

— Madame Frank Gaudreau, ses fils Robert et Roma, et Mlle Pouliot, de Fall-River, Mass., sont en visite chez des parents.

— M. H. Heppell, de Montréal, était en visite chez M. le capitaine G. Bouillon, cette semaine.

— M. J.-E.-H. Lemay et ses enfants Gilles et Odette sont partis pour Ste-Croix de Lotbinière où ils passeront une huitaine. M. J. Roux, de Montréal, remplace M. Lemay à la gérance de la Banque Provinciale pendant son absence.

— Mlle Renée Trudeau est retournée à Québec après avoir passé quelque temps chez Mlle Asselin.

MORT DE MADAME ADHEMAR GENDREAU

Nous apprenons avec regret la mort de Madame Ve Adhemar Gendreau (Emma Côté) survenue mardi le 2 août après une assez longue maladie. Elle était âgée de 67 ans.

Madame Gendreau, qui était propriétaire d'un hôtel à St-Fabien, depuis de nombreuses années, était venue s'établir avec sa famille en notre ville il y a quelques années.

Elle laisse pour la pleurer six fils et trois filles: MM. Charles-Eugène Gendreau, de Montréal, Louis Gendreau, de St-Fabien, Roland, Roméo et Pierre-Paul Gendreau, de Rimouski, et le Révérend Père Roger Gendreau, des Pères du St-Sacrement, de Montréal; Mme Louis-Philippe Coulombe (Anne-Marie), de Bic, Mlle Simone et Anita Gendreau, de Rimouski. Lui survivent également quatre frères et quatre sœurs: MM. Omer et Louis Côté, de St-Fabien, Auguste Côté, de Rimouski, et Samuel Côté, de Bic; Mme François Audet (Amanda) et Mme Hormidas Lavallée (Hilda), de St-Anselme. Mme Joseph Dion (Léda), de Honfleur, et Mme J.-F. Hudon (Marie), de l'Islet.

Ses funérailles qui furent des plus imposantes eurent lieu à St-Fabien, jeudi, le 4 août, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis. La levée du corps fut faite par M. l'abbé J.-B. Morin, vicaire à St-Gabriel. Le service fut chanté par le Révérend Père Antonio Roy, des Pères Blancs, de Montréal, assisté de M. l'abbé Jules Gallant comme diacre, et du Rév. Père Roger Gendreau comme sous-diacre. Des messes furent célébrées aux autels latéraux, durant le service, par deux neveux de la défunte M. l'abbé Alcide Côté, de Bic, et M. l'abbé Alfred Gendreau de Fall-River, Mass.

Les porteurs du corps étaient: MM. Fabien Coulombe, Philippe Roy, Joseph Côté, de Bic, Joseph Côté, de St-Fabien, Edgar Bellavance et Charles Coulombe, tous

GRATITUDE DES C.J.N.

L'exposition des Jeunes Naturalistes est terminée. Elle a remporté un grand succès spectaculaire. Espérons qu'au point de vue éducatif son succès ne sera pas moins grand. A partir de maintenant parents, élèves et maîtres sont éveillés. Ils voient l'importance de l'étude de la nature, de l'observation directe, dans l'éducation du sens esthétique, dans la formation du vocabulaire, dans la connaissance de notre habitat et de nos ressources naturelles, etc.

Les Jeunes Naturalistes sont contents du bon accueil de la population de Rimouski à leurs travaux d'amateurs. Par la voix de leur Comité régional, ils se font un agréable devoir de remercier tous ceux qui ont aidé au succès de leur exposition.

Les visiteurs, tout étonnés, se demandaient combien de temps on avait travaillé à préparer et à monter cette exposition, tant l'ensemble leur paraissait imposant et le travail minutieux. Beaucoup de monde a prêté la main à cette oeuvre d'éducation. Les bonnes volontés n'ont pas fait défaut. Voilà ce qui encourage les éducateurs. Il s'agit d'éveiller l'attention autour de l'école, d'en montrer le travail, pour que les sympathies se multiplient et que les mains se tendent pour aider. Merci à tous.

Merci aux autorités de notre Séminaire pour nous avoir accordé le service gratuit de la Salle des Fêtes, lors de la séance inaugurale, dimanche soir. Les jeunes n'en aimeront que mieux notre Université rurale.

Merci au Conseil de Ville qui a gracieusement mis à la disposition des C. J. N. la grande salle de l'Hôtel de Ville pendant près de deux semaines.

Merci aux Religieuses du Saint-Rosaire, aux Frères du Sacré-Coeur, à M. Wilfrid Mercier, aides de quelques jeunes filles, pour leur précieux concours dans l'étalage artistique de tous ces menus objets qui ont fait l'admiration du public. Ils ont travaillé six et sept heures par jour pendant une semaine. Travail gratuit. Travail pour l'honneur!

Merci aux membres des différents jurys: Les Religieuses du Saint-Rosaire, les Religieuses Ursulines, les Religieuses de la Charité, le Frère Benjamin, le Frère Aylmer, M. l'abbé A.-A. DeChamplain, M. l'abbé Ernest Lepage, M. l'agronome Louis-de-G. B. Lzile, Mlle Hina et Lévesque, secrétaires.

Merci, grand merci, à M. Omer Caron, venu de Québec exprès pour ouvrir, par une conférence appropriée, notre exposition et juger une partie des herbiers, le lendemain.

Sans le précieux et savant concours de plusieurs fonctionnaires du service de l'agronomie, nous aurions été en peine pour mener à bonne fin notre exposition.

Merci au Frère Adrien, c.s.c., fondateur et animateur des C.J.N. Il fit le voyage de Montréal à Rimouski, exprès pour visiter les travaux de nos jeunes et donner à nos maîtres et maîtresses une conférence sur l'histoire naturelle et l'enseignement visuel. Très généreux, ce cher Frère, il nous affirma que l'exposition de Rimouski valait celle du Collège Notre-Dame, en 1935, et que cela le faisait rajeunir de trois ans. Il avait été le principal artisan de cette dernière.

Merci au Cercle des institutrices de Rimouski, à sa dévouée présidente, Mlle Gilberte Poirier, lesquelles s'étaient chargées de la surveillance durant le jour et de la vente des rubans. Admirable dévouement!

Merci aux Scouts qui ont fait la surveillance le soir.

Merci au public, si sympathique et si étonné.

Merci, enfin, à tous les bienfaiteurs, petits et gros, de tous les prix offerts en nature ou en argent. C'est magnifique!

J'en oublie peut-être. Qu'on me pardonne. Merci aussi à ceux-là. Merci à tous, merci, beaucoup, merci, merci!

Le Président du Comité régional des C.J.N. Paul HUBERT.

neveux de la défunte. Les coins du drap étaient tenus par Mme J.-P. Roy, de St-Fabien, Mme Henri Lefrançois, de Notre-Dame du Sacré-Coeur, Mme Désiré Coulombe et Mme Ve Philippe Bélanger. La croix était portée par M. Louis-Philippe Côté.

Le deuil était conduit par ses fils le Rév. Père Roger Gendreau, S.S.S., et Chs-Eugène Gendreau, de Montréal, MM. Louis Gendreau, de St-Fabien, Roland, Roméo et Pierre-Paul, de Rimouski, sa fille Mme Ls-Philippe Coulombe, de Bic, sa belle-fille Mme Louis Gendreau, son gendre M. L.-P. Coulombe, ses frères MM. Samuel, Omer et Auguste Côté, sa sœur Mme J.-F. Hudon, de l'Islet, son beau-frère M. François Audet, de St-Anselme, ses belles-sœurs Mmes Omer, Louis et Samuel Côté, ses petits-enfants Jean-Yves et Cécile Gendreau, de St-Fabien, Fernand, Loraine, Jeanne, Odette Coulombe, de Bic, et un grand nombre de parents et d'amis dont les noms nous échappent.

L'inhumation eut lieu dans le cimetière paroissial de St-Fabien.

Mieux vaut la grêle, les sauterelles, les chenilles

Si entraîné que l'on soit à ne s'étonner de rien, on reste ahuri par la lâcheté des gouvernements en face des puissances d'argent qui pressurent l'agriculture. La tolérance intéressée des politiciens, les manœuvres occultes des pourvoyeurs de fonds électoraux, le manque de conscience collective de la population rurale ont permis, encouragé, sanctionné les plus graves abus dans le commerce des produits agricoles et du matériel d'exploitation rurale.

Ottawa a mis deux ans, dépensé vingt-cinq mille dollars, publié un rapport de treize cent cinquante pages pour découvrir que les instruments aratoires se vendent trop cher en Canada depuis 1898. Il eut suffi d'enquêter auprès d'une demi-douzaine de cultivateurs pour l'apprendre. Le résultat de tout ce remue-ménage? Des mots, des mots, des mots. Le parlement nous fait penser à une foire d'empoigne où l'on fait jouer des marionnettes (les députés) pendant que des comparses (les trusts) détournent les badeaux, (les cultivateurs).

Le « racket » des machines agricoles n'est d'ailleurs qu'une tête de l'hydre qui, à l'image de la mythologie grecque, en a au moins sept. L'agiotage sur les produits agricoles en est une autre.

A cause du climat et de cette détestable habitude qu'ont les vaches de toutes veler au printemps, la production laitière est intense en été et insignifiante en hiver. Qu'on soit sorcier ou bouvier, on ne peut rien la contre. Or les ministres, les députés et même tout le reste de la population, c'est-à-dire les gens respectables, mangent du beurre douze mois l'an. Il faut donc stocker les excédents d'été pour satisfaire aux besoins de la consommation d'hiver. C'est précisément là où les spéculateurs exercent leur savoir-faire et grossissent leur magot.

L'industrie des fausses nouvelles et des rapports truqués a atteint un degré de perfection inimaginable. Chaque année, en juin, juillet, août, les baissiers, c'est-à-dire les grossistes - entrepreneurs - spéculateurs font annoncer périodiquement dans les journaux des nouvelles tendant à prouver une production excédentaire. Groupant dans un faisceau tous les facteurs baissiers, ils les épinglent habilement afin de décourager la demande.

Mais il y a pire. Le gouvernement lui-même, par les bulletins qu'émanent du service des marchés du ministère fédéral de l'Agriculture, mène le jeu à la baisse. Il ne manque jamais l'occasion d'annoncer des excédents basés sur des statistiques erronées ou truquées.

Rien d'étonnant à ce que les prix du beurre soient ridiculement bas l'été et trop hauts l'hiver. En juillet l'an dernier, le beurre était à peine vingt-cinq cents la livre; en août et en septembre, vingt-six cents et une fraction. La moyenne des prix pour la saison de forte production (mai-novembre) atteignit à peine vingt-cinq cents. Or personne n'ignore que le prix du beurre est monté l'hiver dernier à trente-six cents la livre. Compte tenu des deux cents la livre nécessaires à la conservation du beurre en entrepôt frigorifique pendant sept mois, il est resté à l'agiotage qui avait acheté à vingt-cinq cents en juillet pour revendre trente-cinq en février, un profit net de huit cents la livre.

Cette opération scandaleuse s'est faite à la faveur de nouvelles fausses, de statistiques erronées ou truquées, de prévisions insensées. Comme dans le cas des machines agricoles, nos gens de gouvernement n'ont pas eu le bon sens ou la volonté de mettre le holà à cet agiotage.

Dans les pays civilisés, il y a longtemps qu'on a trouvé une solution au problème. Pour aider au financement des produits saisonniers — les produits agricoles — les ventes précipitées, l'Etat fait des avances aux coopératives pour le stockage des produits. D'autre part, il édicte des peines sévères contre les agioteurs. En 1933, quatre cents spéculateurs à la baisse sur le blé étaient traités en correctionnelle par le gouvernement Tardieu et condamnés à de fortes amendes et à la prison. A ce régime, il y aurait longtemps que la rue Williams, de Montréal serait déserte.

Ottawa, c'est connu, n'a d'yeux en matière agricole que pour les provinces de l'Ouest. L'office du blé, créé par Bennett et maintenu par King, fixe un prix minimum pour chaque récolte; ce prix fut nagère de quatre-vingt-neuf cents et demi le boisseau; il sera probablement de quatre-vingts cents pour la prochaine récolte. Les opérations de l'office du blé se soldent par un déficit de dix millions environ depuis sa création. Le printemps dernier, Ottawa a donné sa garantie aux gouvernements

du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta pour la distribution de grains de semence d'une valeur excédant quinze millions. Tout est à l'avenant.

Au cours des prochains congrès, il faudra que cette question de spéculation sur le beurre soit soulevée et discutée; il faudra que les cultivateurs décident s'il vaut la peine de demander au gouvernement fédéral — il est le seul qui puisse faire quelque chose en la matière — d'aider au financement du stockage coopératif de la production.

Nous saurons alors si la députation de l'est du Canada est disposée à faire quelque chose pour la classe agricole; car son inertie actuelle nous fait préférer, malgré nous, la formule brutale de Jules Guesde, député socialiste à la Chambre française, qui proposait de « féconder l'agriculture en la violant ».

Autrement, nous prions le ciel de nous envoyer, à la place de la députée actuelle, de la grêle, des sauterelles et des chenilles; on s'assure contre la grêle, on empoisonne les sauterelles et les chenilles, mais contre l'engance députative, la science n'a encore découvert aucun moyen de protection.

Gérard FILLION, (« La TERRE DE CHEZ NOUS ») Québec, le 3 août 1938.

A PROPOS DE TENNIS

Comme par les années précédentes, il est très intéressant de constater l'enthousiasme qui règne chez les amateurs de ce beau sport. A l'approche des grands tournois.

Présentement, les différents clubs de notre ville sont engagés dans une lutte de tout beauté, afin de prouver leur supériorité respective. Chacun se fait un devoir et en plus un plaisir de participer à ce tournoi nouveau. Il est à espérer que le même entrain se continuera jusqu'à l'issue.

A la fin de la présente série, les deux clubs qui se seront le mieux classés, auront l'avantage de se rencontrer dans une nouvelle série de deux dans trois. Nul doute que cette finale occasionnera de magnifiques coups de raquettes. Avis donc aux intéressés! A ceux qui préfèrent la variation dans le style et le genre nous suggérons de quitter temporairement les « terrains masculins » pour aller admirer le jeu, vraiment pourvu d'élégance, des charmantes demoiselles. Car elles également marchent d'avant. Et notez bien, messieurs, que, chez la gent féminine, il se trouve maintes jeunes filles qui, sur le tennis, joignent à leur personnalité une habileté des plus manifestes.

Lorsque la terminaison des joutes actuelles nécessitera la dissolution de la ligue présentement existante, le tournoi « simple messieurs » s'ouvrira aussitôt. Inutile de critiquer favorablement ce genre de joutes; tous savent ce qui en est fourni de beau et d'intéressant depuis deux ans!

Nous conseillons donc aux amateurs désireux de participer à ce prochain tournoi, de bien vouloir le signifier en donnant leurs noms immédiatement. Le prix de participation est de vingt-cinq sous, comme par le passé. Que chacun fasse sa part et tout ira pour le mieux.

A présent, nous sommes heureux d'annoncer qu'il est réservé, pour la fin de ce même tournoi, une surprise des plus agréables qui, à n'en pas douter, saura plaire à tous.

L'ORGANISATION.

MORT SUBITE DU CAPITAINE DAN-E. FRASER

Une famille avantageusement connue et estimée de l'île Verte vient d'être plongée dans un deuil cruel par la mort du capitaine Dan-E. Fraser, qui est décédé subitement, mercredi, à l'âge de 63 ans. Le capitaine Fraser a succombé à une crise d'angine. En lui disparaît un vieux marin. Pendant plus de vingt ans, il a commandé le bateau-phare de l'île Rouge. Il fut également à la commande du « Cartier » et de la « Canadienne », deux bateaux du gouvernement.

M. Fraser laisse pour pleurer sa perte, outre son épouse, née Hélène Fraser, ses enfants: le R. F. Raoul Fraser, missionnaire du Sacré-Coeur; MM. Robert, John, employé du « New Northland », Gérard Fraser, étudiant à l'école Technique; ses filles: Mmes François Dionne (Bella), et E. Lemieux, (Juliette), de Mont-Laurier; Mlles Jeanne, Thérèse et Margot Fraser.

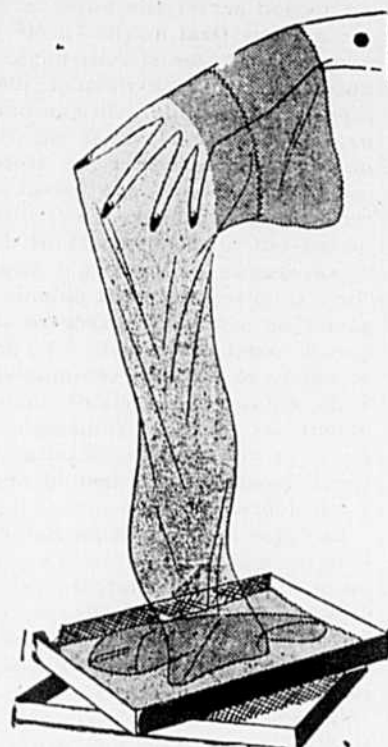
Aux membres de la famille en deuil « Le Progrès du Golfe » offre ses plus sincères condoléances.

BALLE MOLLE

La J.O.C. a gagné contre les Annonceurs mardi et par ce fait ces

MADAME AVEZ-VOUS DEJA

PORTE UN BAS QUI CHANGE de COULEUR



Procurez-vous une paire de ce bas de chiffon très clair qui est naturel le jour et rouge le soir.

PRIX LA PAIRE

\$1.00

Un autre chiffon avec talon et bout en mesh. La paire

\$1.00

Chiffon irrégulier

59c.

Autre chiffon de première qualité ALLEN-A

.69, .75 et .89

Chiffon « Phantom » Jacquart, bout en mesh et haut de fantaisie.

\$1.50

Toute commande de bas par malle sera acceptée et remplie avec promptitude. Nous payons les frais de port.

LE MAGASIN ST-GEORGES

ENREGISTRE

RIMOUSKI.

Rue St-Germain

derniers se trouvent éliminés pour le championnat.

Le Progrès du Golfe a battu les As au compte de 11 à 7 jeudi soir. Il reste encore à jouer une partie aux deux clubs pour savoir lequel débattrra en finale avec le J.O.C. et sera vainqueur de la coupe « Albert Michaud ».

BIENVENUE DANS LE TEMISCOUATA

Aux Scouts-Routiers du Collège Jean-de-Brébeuf

Les Scouts-Routiers du collège Jean-de-Brébeuf feront une partie de leur route dans le Temiscouata, la semaine prochaine.

Malheureusement, des circonstances incontrôlables les ont obligés à modifier leur itinéraire et ils ne pourront rester parmi nous que quelque cinq ou six jours.

Ils arriveront à la Rivière-du-Loup, une vingtaine, accompagnés de leur aumônier, le Révérend Père Paul Benoit, S.J. Après avoir visité la petite ville, hospitalière, sans aucun doute, des patrouilles de Temiscouata les conduiront, en machine, à Cabano, d'où, à pieds, ils commenceront leur route.

Les Scouts-Routiers sont des jeunes, l'âme débordante de joie, le cœur plein de chants et le corps rempli de vie.

Le Scout-Routier veut forger son âme, durcir son corps pour la grande Route de la vie, sur laquelle il s'aventurera.

Faire la Route, c'est dur: se lever à bonne heure, marcher dix ou douze milles par jour, en plein soleil, sur la grande route qu'une poussière grisâtre rend suffoquant, manger sur le bord du chemin ou près d'un lac, coucher par terre sur une toile, ou, quand il pleut, sur le foin, dans une grange qu'un bon paysan offre avec générosité.

Et tout cela pour durcir son corps, pour devenir plus homme, plus chrétien, pour méditer dans la nature et le silence des longues routes.

Suivre sa Route, droite, comme le Christ nous l'a enseigné. Ecoutez ce qu'en pense leur Chef Routier: « A ce camp vient s'ajouter pour le Routier la Route. Ce qu'elle est, impossible de la définir, il faut la marcher. Faire sa route, la sentir entrer chaque jour plus profondément, ne la connaître qu'au moment de la marcher, s'y voir comme collés par le soleil, la fouler en nous. Avec ça se forger une amitié à ce frère qui lui aussi trouve ardu cette montée, très longue cette étape, avant le repos du soir, et combien réconfortant ce bivouac. »

« La route, prise de contact avec la nature que nous ne connaissons pas en la cité, prise de contact avec l'hospitalier, le simple paysan. »

« Cette première route de terre est souvent la découverte de l'autre route, celle de la Vie. Il vaut de l'essayer pour mieux connaître l'inattendu, l'effort à donner, la marche jusqu'au sang. » (C. F. Brébeuf, Montréal, 18 juin 1938).

Nous serons sans doute très heu-

reux de recevoir les Scouts-Routiers dans nos belles paroisses, et de les hospitaliser généreusement.

Quelquefois, ils offrent aux paysans de nos villages le spectacle d'un magnifique feu de camp où les chants et la gaieté ne manquent pas d'entrain.

Joignons-nous à eux, et, à l'union, n'oublions pas, chantons leur jeunesse et leur joie.

Soyez bienvenus, Scouts-Routiers, ans le beau Temiscouata que nous aimons.

TEMIS.

GRAND RALLIEMENT AGRICOLE A BAIE-DES-SABLES

Mercredi après-midi, le 3 août, se tenait sur la ferme de M. le Curé G.-D. Jean, de la Baie-des-Sables, un beau ralliement agricole, sous les auspices du Cercle des fermiers et du Cercle de Jeunes Agriculteurs Catholiques de cette paroisse. Le but principal de cette réunion était de convaincre les cultivateurs de la nécessité de mieux étudier les choses de la terre et en persuadant les dames fermières de la nécessité de perfectionner les arts domestiques.

Au premier rang des invités, figuraient l'hon. O. Gagnon, M. Hormidas Langlais, député des Isles-de-la-Madeleine, MM. les curés de la Baie-des-Sables, Ste-Félicité, Méchins, Ste-Jeanne d'Arc, M. l'abbé Tessier, inspecteur général des Ecoles Ménagères de la Province, M. l'abbé Alphonse Siros, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Rimouski et plusieurs autres membres du clergé. De même